

CONSTRUIRE

LE MAGAZINE DE LA CONSTRUCTION

VOL. 36 N° 4
HIVER 2021

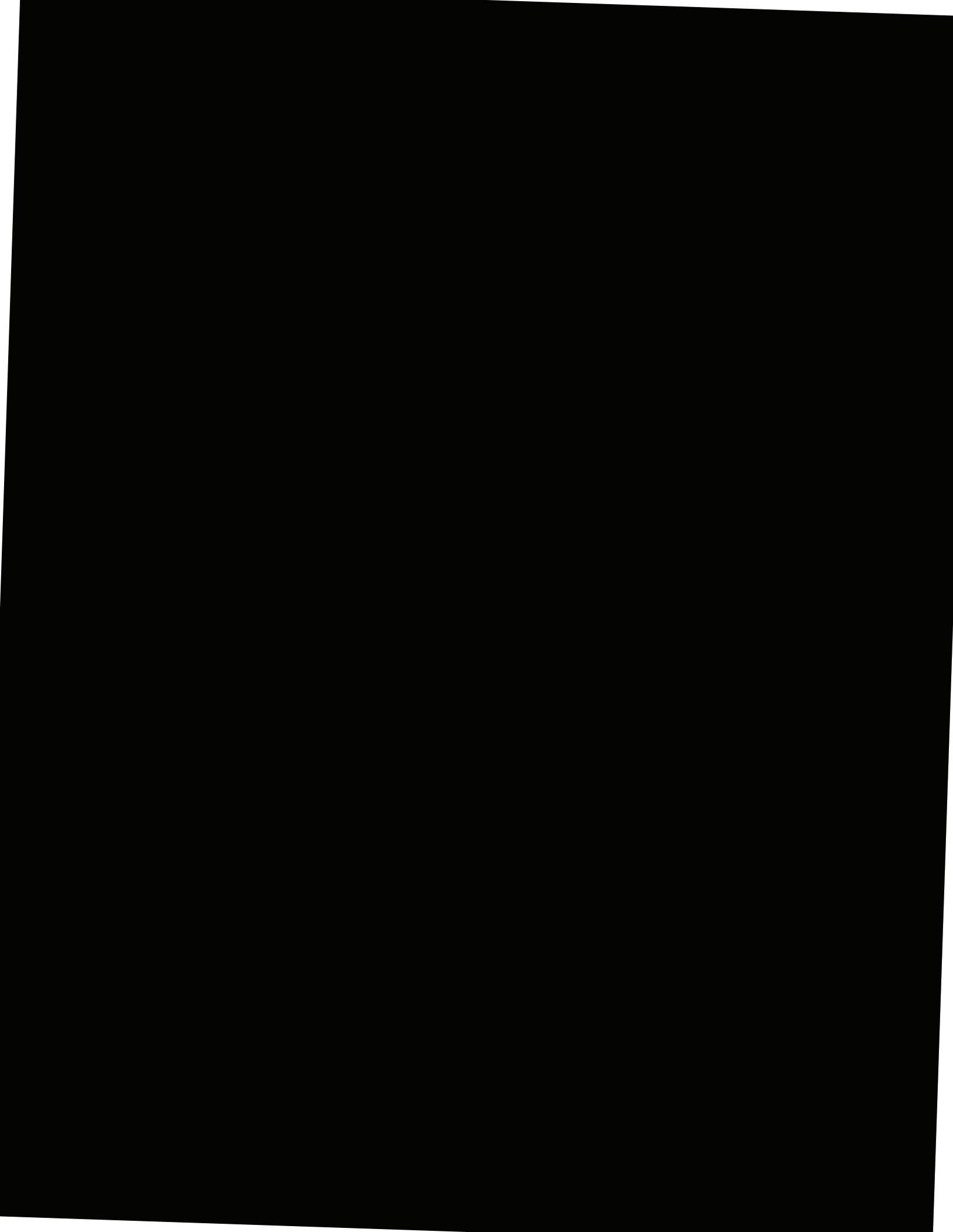


ANS À CONSTRUIRE AVEC VOUS

DEPUIS
35
ANS
AVEC VOUS

ACQ

ASSOCIATION DE
LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



Dossiers

Virage numérique
de l'industrie :
Accélérer le rythme
d'engagement **18**

Gestion dans le domaine
de la construction : défis
et pistes de solutions **28**

Retards de livraison :
un changement favorable
pour l'industrie **36**

Infrastructures :
le Québec en chantier **52**

L'Association de la construction du Québec publie CONSTRUIRE, le magazine référence de l'industrie de la construction, dans le but de livrer l'actualité et une variété de contenus abordant les différents aspects de la construction au Québec, aux intervenants des secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel.

L'ACQ Résidentiel, filiale officielle du secteur résidentiel de l'Association de la construction du Québec, offre depuis plus de 25 ans des produits de garantie et des services spécialisés sur les bâtiments résidentiels.

ACQCONSTRUIRE.COM
portail de la construction

Sommaire

HIVER 2021

INSTITUTIONNEL / COMMERCIAL / INDUSTRIEL ET RÉSIDENTIEL

Éditorial	5
Nouvelles de l'industrie	6
Nouvelles des ACQ régionales	10
Spécial 35 ans de Construire	12
Nouveaux produits	16
Ressources humaines	17
Économie	24
Relations du travail et perfectionnement	32
Relations du travail	34
Santé et sécurité du travail	35
Affaires juridiques	42
Construction durable	44
Formation	45
Techniques de la construction et du bâtiment	46
Technologies de l'information	48
Portraits de femmes	58

NOUVEAU!



Repérez cette icône
dans le magazine pour
accéder à ces articles
en format audio!



NOS ANNONCEURS

// ACQ – BÂTISSEURS D'AVENIR acq.org/batisseurs	9
// ACQ – COLLOQUE CONSTRUIRE SE CONJUGUE AU FÉMININ acq.org/comite-des-femmes	59
// ACQ – CONGRÈS 2022 acq.org/congres	23
// ACQ – FORMATION CONTINUE acq.org/formation-continue	56
// ACQ – PERFECTIONNEMENT acq.org/fiers-et-competents	33
// ACQ – PROGRAMME INTÉGRITÉ acq.org/programme-integrite	49
// ACQ RÉSIDENTIEL – GARANTIE QUALITÉ CONDO acq.org/residentiel	50
// ACQ RÉSIDENTIEL – SERVICES TECHNIQUES acq.org/services-techniques	51
// ACQ RÉSIDENTIEL acq.org/residentiel	57
// FILGO-SONIC filgo.ca	7
// LOCATION D'OUTILS GM locationgm.ca	26-27
// LOU-TEC loutec.com	47
// SOCIÉTÉ DE LEUCÉMIE ET LYMPHOME DU CANADA slcanada.org	41
// SOS LOCATION soslocation.ca	39

CONSTRUIRE

Éditrice // Sonia Brossard

Rédactrice en chef //
Annie Hulmann

Coordination / Révision //
Suzanne Le Comte

Collaborateurs //
Jean-François Arbour,
Maria Cristina Argento, Marc Beauchamp,
Sébastien Boivin, Janet Cepeda,
Jean-Philippe Cliche, Stéphane Eugénie,
Alain Lahaie, Pierre Longpré,
Alexandre Millette, Manon Poirier,
Mathieu Préfontaine,
Mely-Xiu Raymond, Anne-Marie Tremblay.

Coordination de l'infographie //
Catherine Boivin

Graphistes //
Joëlle Lupien
Emmanuelle Rancourt

Impression et préparation postale //
TC - Imprimeries Transcontinental

Tirage //
30 000 exemplaires, édition été 2021

Associations régionales affiliées //
1 063 exemplaires

Fréquence de parution //
Quatre fois l'an

Ventes publicitaires //
Mélanie Crouzatier, CPS Média
450 227-8414, poste 304
mcrouzatier@cpsmedia.ca

Abonnement // 40 \$ pour un an (taxes incluses)

**Courrier poste-publication et
poste-distribution //** 40063365

Les textes et illustrations de CONSTRUIRE ne peuvent être reproduits sans l'autorisation de l'éditrice. Toute reproduction doit mentionner le nom de la publication ainsi que le volume et le numéro.

Les opinions exprimées dans CONSTRUIRE ne reflètent pas nécessairement celles de l'ACQ.

Dépôt légal // Bibliothèque et Archives nationales du Québec. ISSN 0833-0239

Imprimé au Canada

**Changement d'adresse: Transmettre
Par courriel //** magazineconstruire@acq.org

Par la poste // 9200, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1K 4L2

Par télécopieur // 514 354-8292

Par téléphone // 514 354-8249 (2650)

ACQ

ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

ANNONCEZ DANS LE MAGAZINE CONSTRUIRE

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

Dossiers

// Produits faits au Québec

// Le projet de loi 59 et ses conséquences

// La chaîne d'approvisionnement et son impact sur les chantiers

NOUVEAU! Section « Coup de pouce... » ajoutée et encore plus d'actualités!

RÉSERVEZ

votre espace publicitaire
avant le 19 janvier 2022

Mélanie Crouzatier
Gestionnaire de compte

CPS Média
450 227-8414, poste 304
mcrouzatier@cpsmedia.ca

Beaucoup de chantiers en cours et une autre année record à prévoir

Depuis plusieurs mois, l'industrie de la construction tourne à plein régime. Le 4^e secteur en importance pour l'économie québécoise est à ce point sollicité, que nous sommes sur le point de battre le record du nombre d'heures travaillées de 2019, alors que 178 millions d'heures avaient été enregistrées au cours de cette année pré-pandémique. N'eût été la pandémie de COVID-19 et l'arrêt des chantiers en 2020, nous aurions probablement enregistré trois années records de suite.

En fait, à la lumière des investissements annoncés par le gouvernement du Québec dans son dernier budget, tout porte à croire que notre secteur sera encore en très forte demande pour les années à venir. C'est en soi, une excellente nouvelle pour notre industrie et pour l'économie du Québec. Cependant, cela a aussi pour effet d'accentuer la pression sur nos entreprises en plus d'exacerber les problèmes que nous vivions avant l'augmentation faramineuse des heures travaillées dans notre industrie et d'en créer de nouveaux.

En effet, à la fin de l'été 2020 nous avons vu les prix du bois augmenter de façon draconienne et ce n'était que la pointe de l'iceberg. En effet, au cours des premiers mois de l'année 2021, ce sont presque tous les types de matériaux qui ont connu une inflation sans précédent. Non seulement le bois (jusqu'à 300 % d'augmentation), mais l'acier, le pétrole, les matériaux de plastiques, de PVC et autres ont tous connus des augmentations substantielles.



L'ACQ a donc déployé une stratégie de relations publiques et gouvernementales, avec d'autres partenaires de l'industrie, afin d'aviser le gouvernement de la situation et de trouver des solutions pour, d'une part, avoir les matériaux nécessaires à la réalisation de tous nos projets et d'autre part, contenir cette pression à la hausse sur les prix.

À cet effet, l'ACQ et la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont travaillé, au cours des derniers mois, sur un projet de clause d'ajustement des prix qui pourrait être incluse dans une entente contractuelle à la demande de l'entrepreneur. Cette clause prévoit un ajustement des déboursés à la hausse ou à la baisse en fonction de la fluctuation des prix des matériaux.

Afin de remédier aux autres problèmes, nous comptons sur le plan d'action du secteur de la construction présenté par la présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel, lors du budget du Québec de mars dernier. Ce plan comprend des investissements de près de 95 M\$ permettant notamment de pallier la pénurie de main-d'œuvre (32,4 M\$), aider les entreprises de construction à effectuer le virage numérique (38 M\$) et assurer leur croissance (23,5 M\$). De plus, le plan d'action construction du gouvernement prévoit 90 M\$ d'investissements pour les infrastructures municipales, 41,4 M\$ pour la modernisation des infrastructures technologiques des donneurs d'ouvrage publics afin que ces derniers deviennent des leaders du virage numérique et 98 M\$ pour assouplir les processus d'approbation de certains projets et l'adoption de nouvelles façons de faire. À cet égard, nous attendons impatiemment le projet de règlement pour les contrats de travaux de construction promis par Mme Lebel qui pourrait découler sur un élargissement du décret sur les projets pilotes visant à faciliter les paiements dans l'industrie de

la construction à l'ensemble des contrats publics. Nous suivrons assurément ce dossier pour vous.

Nous comptons également sur le plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire 2021-2025 déposé en janvier dernier. Pour le secteur de la construction, le gouvernement vise d'ici 2025 à favoriser la polyvalence des métiers de la construction, diminuer le ratio compagnons-apprentis, revoir et harmoniser les catégories de licences, en plus de simplifier et centraliser au sein de la Zone entreprise de Revenu Québec, l'ensemble des renouvellements et attestations exigés de la part des différents organismes de régulation du secteur de la construction.

Finalement, je peux vous dire que nous sommes passablement déçus de l'adoption du projet de loi 59 modernisant la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Ce projet de loi aura des conséquences majeures sur la gestion de nos chantiers, puisque les chantiers de plus de 10 travailleurs auront l'obligation d'élire un représentant à la santé et sécurité (RSS), et ce, à compter du 1^{er} janvier 2023. Dans sa forme actuelle, le maître d'œuvre n'aura aucun droit de regard sur la personne qui occupera ces fonctions et la porte sera ouverte aux dérives si la collaboration et la bonne foi ne sont pas au rendez-vous. Nous suivrons donc de très près l'évolution et la mise en application de cette nouvelle loi et nous vous invitons à vous informer auprès du conseiller SST de votre région pour connaître vos droits et obligations. //

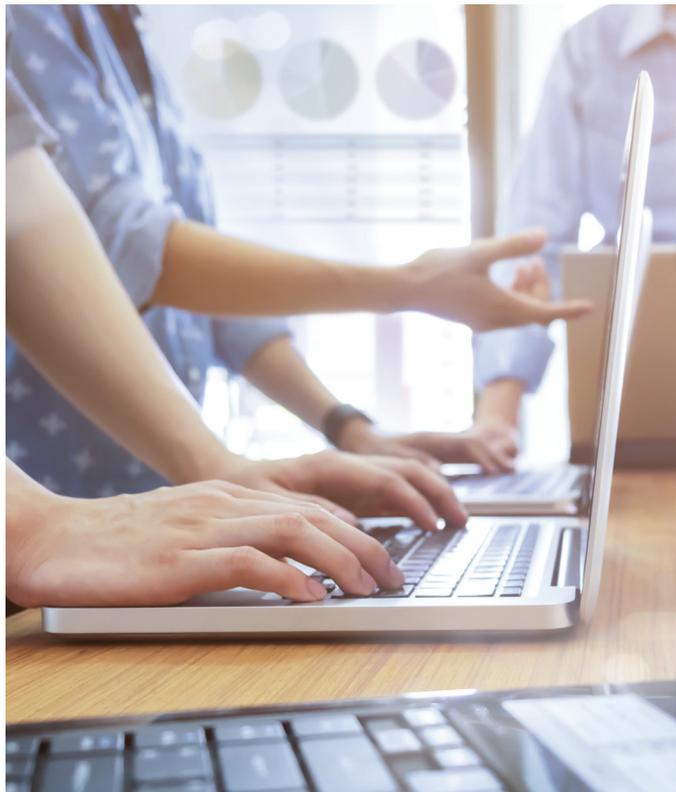
Jean-François Arbour, ing.
Président de l'Association
de la construction du Québec

ENTREPRENEURS, UN PROJET PILOTE pour faciliter les paiements dans l'industrie de la construction

Les retards de paiement ont des répercussions néfastes sur la santé financière de votre entreprise? Préoccupée par cet enjeu qui concerne de nombreuses entreprises de l'industrie de la construction, la Coalition contre les retards de paiement dans la construction dont fait partie l'ACQ, a mis en place un projet pilote visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics de travaux de construction.

À travers une capsule, apprenez point par point en quoi consiste ce projet pilote.

 La capsule est disponible sur [acq.org](https://bit.ly/3jJofC8) :
<https://bit.ly/3jJofC8>



CHANGEMENTS sur le site Web acq.org

Afin d'améliorer la navigation et de rendre celle-ci plus instinctive, l'ACQ a procédé à plusieurs changements sur son site Web. Ainsi, certains changements ont été faits dans le menu principal :

- Une nouvelle section a fait son apparition dans le menu principal : **Devenir entrepreneur**. Il regroupe notamment des informations afin d'obtenir la licence RBQ et le cautionnement RBQ. La section **Formation**, une des sections les plus consultées du site, fait également son apparition dans le menu principal. Le contenu y est intact.
- Le **Bottin des membres** (répertoire des membres) demeure dans le menu principal, mais sous forme d'icône.
- La section **Grand public** a été épurée et le contenu qui s'y trouve s'adresse vraiment au grand public. Il s'agit de contenu issu du résidentiel. Les autres éléments figurant dans cette section sont répartis sous les sections **Entrepreneurs** ou **À propos**.
- Des changements ont aussi été effectués, dont entre autres la section **Entrepreneurs/Services aux membres** qui est maintenant divisée afin de rendre la navigation plus aisée.

DOCUMENTS JURIDIQUES

La Direction des affaires juridiques et gouvernementales de l'ACQ a produit des documents explicatifs afin de faciliter la vie des membres de l'ACQ.

Vous trouverez un document concernant les obligations des entrepreneurs et des sous-traitants se rattachant à l'ARQ, des modèles de mise en demeure, des explications sur la façon de bien remplir le *Formulaire de demande d'équivalence*, des informations sur le *Contrat de sous-traitance à forfait simplifié* et le *Contrat de construction à prix coûtant majoré simplifié* et un guide intitulé *Les cotisations de la CNESS, de la CCQ, les saisies et la faillite : comment s'y retrouver?* dans lequel sont décortiqués les différents régimes de réclamation et met en lumière tout ce que vous devez savoir pour vous aider à mieux comprendre et à répondre correctement et plus rapidement à toutes les demandes de réclamation vous permettant ainsi d'éviter de devoir payer plus que nécessaire.

 Ces documents sont disponibles dans l'Espace ACQ pour les membres.



ME PIERRE HAMEL NOMMÉ parmi les 25 juristes les plus influents au Canada

Le 15 septembre dernier, Me Pierre Hamel, directeur des Affaires juridiques et gouvernementales de l'ACQ, a été nommé parmi les 25 juristes les plus influents au Canada par le magazine *Canadian Lawyer*.

Le Palmarès des 25 avocates et avocats les plus influents n'est pas un classement pour souligner l'ensemble des carrières respectives des personnes sélectionnées, mais bien une reconnaissance des avocates et avocats qui ont contribué de manière significative à la profession juridique et qui ont joué un rôle important au sein de la société canadienne et sur la scène internationale au cours des 18 derniers mois.

La nomination de Me Hamel vient souligner son travail au cours des 18 derniers mois, alors qu'il a été un joueur clé dans la défense des intérêts des entrepreneurs au Québec, qu'il a travaillé sans relâche pour les soutenir pendant la pandémie, faire avancer la législation sur les paiements rapides au Québec et moderniser les lois sur la santé et la sécurité du travail.



DES EMPLOYÉES DE L'ACQ participent au Défi 100 jours de l'Effet A

Cet automne, 14 employées de l'ACQ participeront au *Défi 100 jours* de l'Effet A, un programme visant l'accélération de trois forces : la confiance en soi, la prise de risque et l'influence.

Fière de compter dans son équipe plusieurs femmes occupant des postes clés et qui mettent au profit de l'entreprise quotidiennement leur expertise et leur savoir-faire, l'ACQ a choisi de les encourager à amener plus loin leur ambition. Les retombées seront positives autant pour les employées participantes que pour l'ACQ.

Les participantes aux programmes bénéficieront des conseils de leaders chevronnés, pour la plupart des femmes, qui ont gravi les échelons.

Parmi ces leaders, nous retrouvons : Sophie Brochu, présidente-directrice générale d'Hydro-Québec, Isabelle Hudon, présidente et cheffe de la direction de la Banque de développement du Canada, Brigitte Hébert, leader Expérience employé et opérations de la Banque Nationale.



UN SEUL ARRÊT

**POUR TOUS VOS BESOINS
EN ÉNERGIES**

**CARBURANTS • LUBRIFIANTS
PROPANE • ÉQUIPEMENTS**

FILGO.CA • ENERGIESONIC.COM

1 800 207-6642

Distributeur Shell



L'ACQ REMET DEUX CHÈQUES DE DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS pour la prévention du suicide

À l'occasion de la 19^e Journée mondiale pour la prévention du suicide, le 10 septembre dernier, l'ACQ a remis deux chèques de deux mille cinq cents dollars chacun à l'Association québécoise de prévention du suicide et à Suicide action Montréal.

L'ACQ dans les médias

PROJET DE LOI 59

Projet de loi 59: « Des centaines de millions de dollars de plus, sans aucune garantie d'amélioration de la santé et sécurité du travail », dénoncent les associations patronales du secteur de la construction

Communiqué publié sur ACQ.org et sur CNW, le 16 septembre 2021.

Des projets publics qui coûteront 1,8 G\$ de plus

Article publié dans le Journal de Montréal, le 16 septembre 2021.

La réforme Boulet très mal accueillie

Article publié dans le Journal de Québec, le 17 septembre 2021.

AUTRES SUJETS

Construction : demande record, pénurie colossale

Article publié dans Le Soleil, le 28 août 2021.

Contribuer au développement de ses membres

Article publié dans le Journal de Montréal, le 18 septembre 2021.

Comment le virage technologique de l'industrie de la construction s'accélère

Article publié dans le Journal de Montréal, le 18 septembre 2021.

6 pistes pour vous aider à trouver le meilleur entrepreneur

Article publié dans le Journal de Québec, le 18 septembre 2021.

Immobilier : quelles garanties vous protègent ?

Article publié dans La Presse +, le 25 septembre 2021.

Le nombre de lésions au travail fait un bond de 22 %

Article publié dans le Journal de Québec, le 2 octobre 2021.

VACCINATION SUR LES CHANTIERS

« Vaccination au chantier », une opération pour vacciner les travailleurs sur leur lieu de travail

Article publié sur CNW, le 4 octobre 2021.

Vaccination obligatoire : des travailleurs de la construction touchés

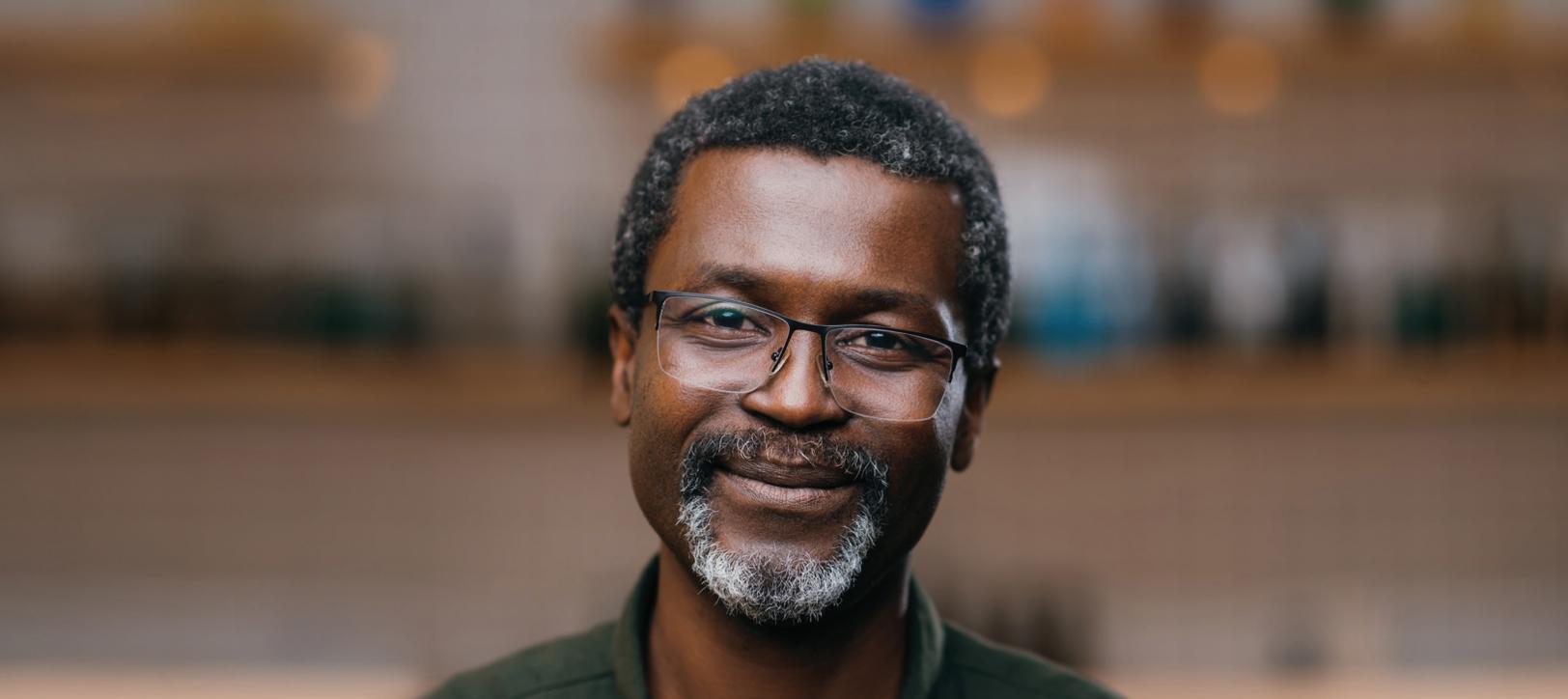
Article publié sur TVA Nouvelles, le 4 octobre 2021.

L'opération « Vaccination au chantier » est lancée

Article publié dans le Courrier Laval, le 14 octobre 2021.

Vaccination obligatoire pour certains professionnels de la construction dès vendredi

Article publié sur ICI Québec, le 10 octobre 2021 et sur CBC News, le 15 octobre 2021.



**Pour Samuel,
bâtir l'avenir,
c'est garantir la qualité.**

Samuel est expert technique. La construction neuve et la rénovation n'ont pas de secrets pour lui. Les techniques de construction et la science du bâtiment, c'est sa vie, sa passion.

C'est grâce à des gens comme lui que l'ACQ est une force majeure d'évolution de la construction au Québec.



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

[acq.org/
batisseurs](https://acq.org/batisseurs)

Estrie

ÉVÈNEMENT DÉFIS PLEIN AIR

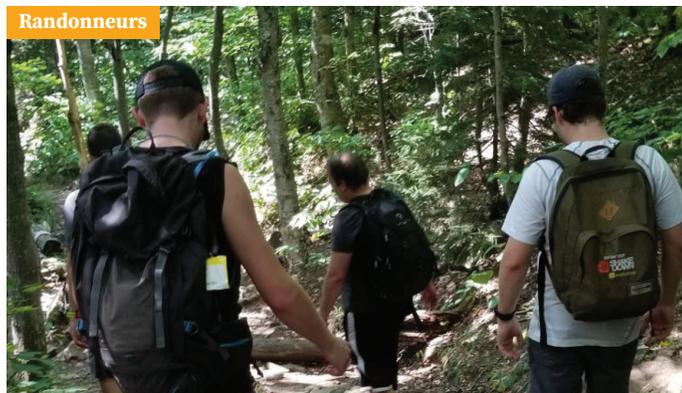
L'Association de la construction du Québec-Estrie a invité ses membres à l'événement DÉFIS PLEIN AIR, qui s'est déroulé le vendredi 13 août 2021 au Manoir des sables. Un forfait golf et rallye auto et un forfait randonnée et rallye auto étaient proposés aux participants.



Cyclistes



Golfeurs



Randonneurs



Rallye-auto

Montérégie

TOURNOI DE GOLF ANNUEL

L'ACQ-Montérégie a tenu son 1^{er} Tournoi de golf annuel de l'ACQ Montérégie • Vaudreuil-Dorion au Club de golf Sommerlea le 26 août dernier.



Laval • Laurentides

TOURNOI DE GOLF ANNUEL

Sous le thème *Enfin, la lumière au bout du tunnel!*, l'ACQ-Laval • Laurentides a tenu son tournoi de golf annuel le 30 septembre dernier au Club de Golf Le Mirage. Plus de 185 personnes ont participé fièrement au retour d'une activité en personne! La générosité était au rendez-vous: 10 435\$ ont été amassés pour la Fondation Alecxange sous un soleil radieux! fondationalecxange.com



Métropolitaine

TOURNOI DE GOLF ANNUEL

L'ACQ-Métropolitaine a invité ses membres à son premier événement depuis la COVID-19. Le tournoi de golf 2021 s'est déroulé le jeudi 23 septembre 2021 au Club de golf de l'Île de Montréal. Les participants ont été gâtés du début à la fin de la journée, que ce soit par une merveilleuse température ou par des surprises. L'atmosphère était chaleureuse et tous se réjouissaient d'y être.



Outaouais • Abitibi • Nord-Ouest du Québec

LAURÉATE DANS LA CATÉGORIE FEMME EN AFFAIRES DE L'ANNÉE

L'ACQ Outaouais • Abitibi • Nord-Ouest du Québec est fière de souligner qu'une de ses membres a été nommée lauréate dans la catégorie *Femme en affaires de l'année* au Gala Espoir 2021 du Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale (RGA) tenu le 30 septembre dernier. Toutes nos félicitations à Mme Jacqueline Frenette de l'entreprise Vitrierie P. Latreille Inc.

Québec

TOURNOI DE GOLF ANNUEL

L'ACQ-Québec a convié ses membres à sa 53^e Classique de golf, qui s'est déroulée le jeudi 9 septembre 2021 au Club de golf Royal Québec. Les participants ont été gâtés du début à la fin de la journée, que ce soit par une merveilleuse température ou par des surprises. Dès le début de la journée, l'ACQ-Québec leur a remis des balles de golf, et ils ont été invités à débiter leur joute où, parsemés sur les deux parcours, des restaurateurs de la grande région de Québec les attendaient afin de leur faire déguster leur spécialité. Finalement, tous étaient conviés à un cocktail de fin de journée où les attendait prix et cadeaux.



Le Quatuor du président de l'ACQ-Québec

M. Pierre Blouin accompagné de Jean-Michel Blouin, Georgette Lavoie et Samuel Fortier)

L'ÉCOLE DES BÂTISSEURS DE QUÉBEC OUVRE SES PORTES

Le 26 août dernier avait lieu le lancement officiel de l'École des bâtisseurs de Québec. Cette initiative de l'ACQ-Québec offrira une certification exclusive dans la capitale, soit le MBAConstruction. Un éventail de cours est offert. Entre autres: gestion de projet et de chantier; gestion des ressources humaines; administration des affaires, santé et sécurité; exécution de travaux de construction ou apprentissage des technologies et logiciels.

Plus de 50 formations différentes sont proposées pour 2021-2022.



Mauricie • Bois-Francs • Lanaudière • Centre-du-Québec

UN DÉPART À LA RETRAITE ET NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous sommes heureux d'annoncer que M. William Gélina, conseiller sénior en relations du travail basé à Trois-Rivières depuis 2011, est devenu le nouveau directeur général de l'ACQ Mauricie • Bois-Francs • Lanaudière • Centre-du Québec le 4 octobre dernier.

M. André Trudel, précédent directeur général quittera ses fonctions à la fin de l'année. Nous lui souhaitons une bonne retraite!

35

ANS À CONSTRUIRE AVEC VOUS



QUELQUES FAITS MARQUANTS:

192 numéros
à ce jour

Publié en **30 000** exemplaires
en 2021

OCTOBRE 1986 : 1^{RE} ÉDITION DU MAGAZINE CONSTRUIRE

Les Règlements généraux indiquent que l'ACQ doit « s'occuper de la publication d'un bulletin ou journal, au bénéfice de ses membres et, s'il y a lieu, des membres des associations affiliées pour fins d'information et d'avancement de la profession. »

Le magazine est destiné aux membres de l'ACQ.

1990

L'Association réévalue la mission de la publication. Elle désire s'adresser non seulement aux membres de l'ACQ, mais également aux entrepreneurs en construction, particulièrement à ceux œuvrant dans le domaine IC/I. Le magazine amorce

alors une transition de publication associative vers une publication d'affaires.

2002

Une refonte complète du magazine est mise en œuvre avec une nouvelle signature pour un lancement en janvier 2002. Au cours des mois de mars et d'avril de la même année, le magazine s'enrichit d'un nouveau volet intitulé « habitation ».

Construire devient *La publication référence de l'industrie de la construction*.

2012-2013

La mise en ligne d'un nouveau site Internet acqconstruire.com permet de publier les articles du magazine en ligne en plus d'autres actualités de l'industrie. Une nouvelle refonte du magazine est aussi effectuée et *Construire* devient *Le magazine de la construction*.

1^{er} article publié sur acqconstruire.com :

Éditorial de M. Jean Pouliot : Intégrité en matière de contrats publics, publié le 15 décembre 2012.

2017

À compter de l'édition hiver, le magazine est publié sur *Virtual Paper*, une version numérique et interactive du magazine.

2019

La grille graphique du magazine est refaite en profondeur pour mettre celui-ci au goût du jour.

2021

Construire est maintenant disponible en format audio. *Construire, le balado* propose une lecture audio de grands dossiers et de chroniques publiés dans chaque nouvelle édition du magazine.

AJOUTS AU FIL DES ANNÉES

Le magazine *Construire* s'adapte à la demande et aux tendances. Au fil du temps, plusieurs chroniques ou sections se sont ajoutées.

Hiver 2014 : Chronique Développement durable

Été 2014 : Portraits de femmes

Automne 2015 : Chronique intégrité

• PRINTEMPS 2017 :

Sections Nouvelles de l'industrie et L'ACQ dans les médias

Chronique juridique résidentielle

• PRINTEMPS 2019 :

Dossier de gestion d'une entreprise : Recrutement et rétention de la main-d'œuvre

Ce dossier a été le premier d'une série de dossiers concernant la gestion d'entreprise publiés dans le magazine.

• ÉTÉ 2019 :

L'ACQ fait rayonner les régions : section ACQ régionales

La main-d'œuvre étant un sujet de préoccupation pour nos entrepreneurs, une chronique RH a été ajoutée.

• HIVER 2019 :

Page complète sur les nouveaux produits et identification des produits locaux par une fleur de lys.

Chronique Économie résidentielle

• LES SUJETS LES PLUS SOUVENT ABORDÉS (2010-2021)

Efficacité énergétique des bâtiments

Grands chantiers au Québec

Matériaux (nouveau)tés

Nouvelles technologies

Toitures

Construction verte (écoquartiers, matériaux, toitures vertes, etc.)

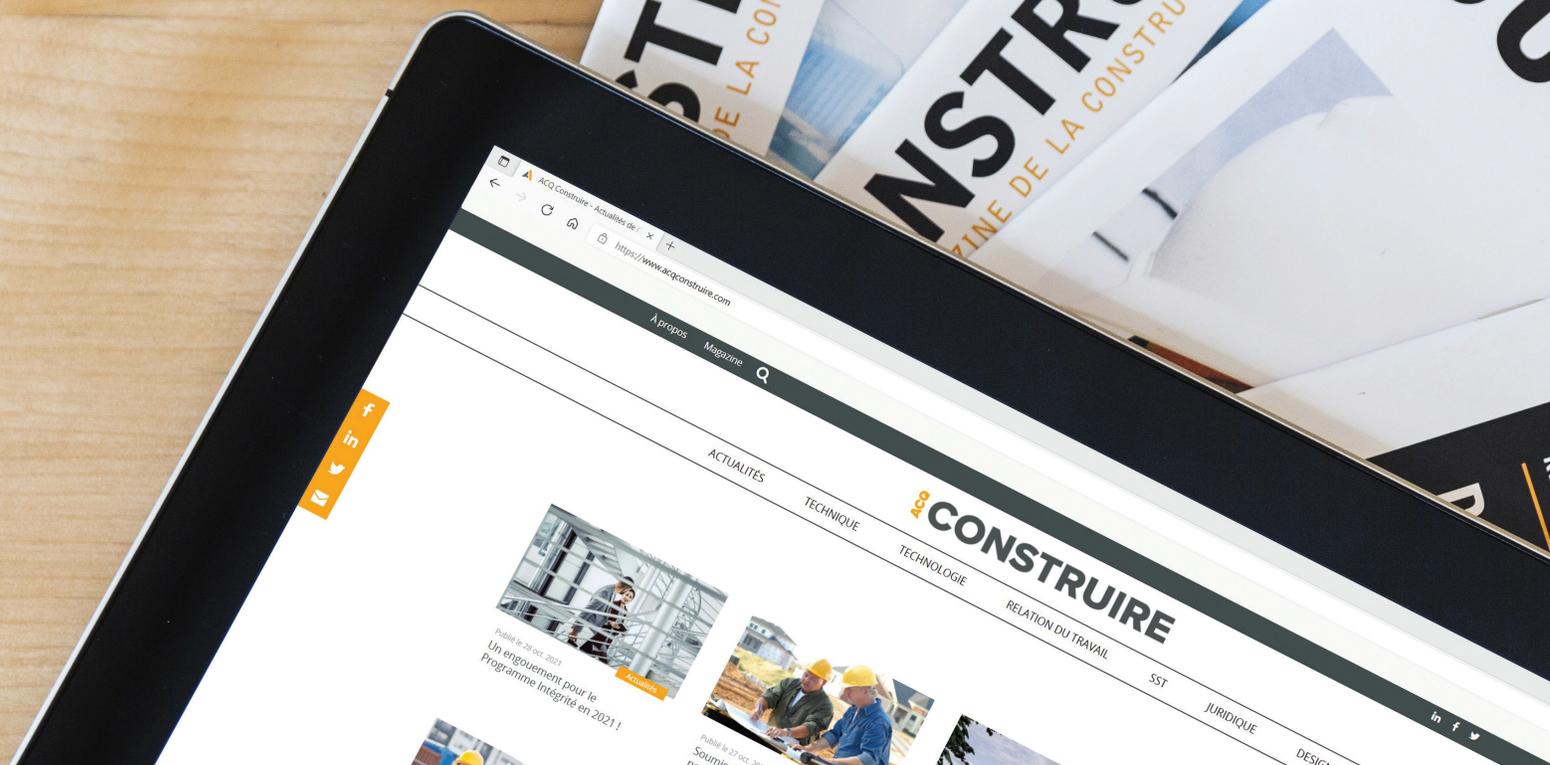
CVAC (isolation, insonorisation, etc.)

Domotique et villes intelligentes

Nouveaux aménagements résidentiels

Portes et fenêtres

Aujourd'hui, le magazine *Construire* est le magazine référence de l'industrie de la construction. Son but est de livrer l'actualité et une variété de contenus abordant les différents aspects de la construction au Québec, aux intervenants des secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel.



LE MAGAZINE INSPIRE...

« Comme entrepreneur, je trouve dans le magazine une foule d'informations pertinentes pour la gestion quotidienne de mon entreprise. Comme président de l'ACQ, je suis fier de constater que le magazine reflète non seulement notre industrie, mais la place que l'ACQ joue pour défendre les droits et intérêts de nos membres. Longue vie au magazine Construire. »

Jean-François Arbour, président de l'ACQ Provinciale, président du Groupe SCV Inc, région Laval • Laurentides

« 35 années au cours desquelles le magazine Construire a su mettre en lumière les témoignages d'entrepreneurs-experts en plus de solliciter une contribution exemplaire des employés de l'ACQ. Décidément la meilleure source d'information sur les enjeux et les dossiers qui touchent l'industrie de la construction! »

Luc Bourgoïn, directeur général de l'ACQ Provinciale

« La revue Construire est une source d'informations importante et à jour dans notre secteur d'activité. Pour moi, les chroniques SST, juridique et nouveaux équipements (SST ou chantier) sont très pertinentes dans mon domaine. Une revue inspirante qui rejoint

le vrai monde de la construction et a su évoluer avec les années. Bravo à toute l'équipe de rédaction! »

Benoit Bergeron, conseiller SST, région Estrie

« Le magazine Construire est une source d'informations importante pour nos membres. Il leur permet d'être à l'affût de l'actualité et des enjeux qui touchent l'industrie et le développement de leur entreprise. »

Véronique Mercier, directrice générale ACQ région Québec

« La revue Construire, c'est une pause de lecture constructive et pertinente, qui m'assure de bien suivre tout ce qui se passe dans notre industrie! Quelques minutes bien investies pour ma vie professionnelle! »

Christine Bugold, directrice générale, ACQ région Bas St-Laurent • Gaspésie • Les Îles

« Le magazine est pour moi un mini RDV ACQ, il est une source d'une multitude d'informations de l'état actuel de notre industrie et des nouvelles tendances. »

Shawn Côté, vice-président, Décor Pink, région Outaouais • Abitibi • Nord-Ouest du Québec

« Le plaisir de m'informer des innovations dans mon domaine en plus d'obtenir des informations au niveau juridique. »

Annick Ouellet, présidente Co-Ref, région Montérégie



« La revue Construire, je l'aime parce qu'elle est rédigée par toute une équipe de professionnels soucieux de partager leur expertise pour le bénéfice de ses lecteurs. Il y a toujours quelque chose à apprendre ou à mettre en application. »

Suzanne Garon, agente de promotion, Service de la formation, région Métropolitaine

« Le magazine Construire nous permet de demeurer à jour quant aux nouvelles tendances et aux innovations disponibles sur le marché. Il contient des informations pertinentes qui nous permettent de voir ce qui se passe en dehors de notre région, d'être informés des projets en cours et à venir, de comparer nos méthodes de travail et de gestion avec d'autres entreprises d'ici. »

Véronique Perron, présidente, J.E. Perron, région Saguenay • Lac St-Jean

« J'aime consulter le magazine Construire, parce que cela me permet de voir ce qui se fait partout au Québec et même ailleurs dans le monde. »

Gabriel Bossé, président, Les Entreprises G. & M. Laplante Itée, région Nord-Est du Québec

« J'aime le magazine Construire pour découvrir les nouveaux matériaux et les nouvelles technologies et demeurer à la fine pointe des changements réglementaires. »

Gilbert Boulanger, président, REDiS Canada, région Mauricie • Bois-Francs • Lanaudière • Centre-du-Québec



CONCOURS 35 ANS À CONSTRUIRE AVEC VOUS

Pour souligner les 35 ans du magazine Construire, participez à notre concours 35 ans à CONSTRUIRE avec vous en visitant notre site Internet acq.org du 8 au 18 novembre 2021 et courez la chance de gagner un panier-cadeau de produits du terroir d'une valeur de 200 \$!

NOUVEAUX PRODUITS

Tapiserie adhésive MERAKI de Pigment Design

- // Pigment Design, en association avec des artistes de Québec, offre MERAKI, un tout nouveau revêtement mural adhésif, conçu et imprimé au Québec.
- // Motifs exclusifs, tantôt sages, tantôt débridés, qui visent à rejoindre un public soucieux de favoriser l'achat local.
- // L'un des adhésifs muraux les plus épais disponibles sur le marché (6 millièmes).
- // Entièrement opaque, il reproduit la texture d'un canevas d'artiste et s'installe ainsi plus facilement que la plupart des tapisseries de vinyle.
- // Amovible et autocollant: les papiers peints muraux peuvent être repositionnés lors de l'installation.
- // MERAKI compte actuellement 6 collections et 120 produits.

pigmentdesign.ca



Table de conférence Okun de De Gaspé

- // Mobilier adapté au travail postpandémique qui favorise la collaboration, les rencontres informelles, le brainstorming, etc.
- // Piètement tubulaire en acier et plateau en bois.
- // Finis: contreplaqué de merisier, merisier, chêne blanc, noyer, stratifié anti-traces noir
- // Options d'électrification
- // Dimensions: 36 x 72 / 40 x 84 / 48 x 96 / 48 x 120 / 60 x 142 / 60 x 190 x 29,5 (h)
- // Garantie de 10 ans sur tous les défauts de fabrication qui pourraient subvenir au cours des années.

degaspe.ca



Système de portes coulissantes automatiques ProSlide® Series 2021 de Horton Automatics

- // Avec l'option ECO disponible, ce système offre un fonctionnement silencieux pour les applications commerciales les plus exigeantes.
- // Construit à l'aide de portes en verre résistantes aux chocs sur des rails robustes avec des tubes en acier intégrés et des blocs d'angle.
- // Conçu pour gérer de grandes applications automatiques commerciales et industrielles avec des panneaux de porte surdimensionnés ou lourds.
- // Peut également être spécifié comme un système conforme DEP (déclaration environnementale de produits) pour aider à obtenir la certification LEED.
- // Finitions illimitées et options personnalisées ajoutent à la flexibilité de conception de ce système.
- // La transmission est offerte avec une garantie limitée standard de deux ans.

hortondoors.com



Toilette-douche SensoWash® Starck f de Duravit

- // Disponible en deux versions - SensoWash® Starck f Plus et SensoWash® Starck f Lite pour les toilettes suspendues ou monobloc.
- // Abritant toutes les fonctions de toilette-douche et de toilette dans son corps en céramique.
- // La conception ouverte du rebord des toilettes garantit des résultats de rinçage hygiéniques.
- // Peut être commandée via une télécommande ou une application pour smartphone.
- // Siège ergonomique et chauffant d'une hauteur de 1 5/8 po.
- // La formule optimisée de l'HygieneGlaze arrête la croissance des bactéries et tue 90 % des bactéries après six heures et 99,999 % après 24 heures.

duravit.com



PÉNURIE DE LA MAIN-D'ŒUVRE : L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ COMME PISTE DE SOLUTIONS

La pénurie de main-d'œuvre est un sujet qui revient sur le devant de l'actualité canadienne et québécoise régulièrement depuis bon nombre d'années, et 2021 ne fait pas exception. Le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la population en âge de travailler continuent d'exercer des pressions sur le taux d'activité et l'offre de main-d'œuvre.



⇒ **MANON POIRIER, CRHA**

Directrice générale
Ordre des conseillers en
ressources humaines agréés

Ajoutons à cela un contexte pandémique qui agit comme catalyseur d'une situation déjà fragile et on se retrouve avec un résultat inquiétant : à la fin du premier trimestre de 2021, 181 000 postes étaient vacants au Québec. Au dernier trimestre de 2020, c'était 150 000 (*La Presse canadienne*, 2021).

Et le milieu de la construction au Canada n'est pas en reste. Le nombre de postes vacants dans ce secteur a augmenté de 33 % pour atteindre 46 400 au premier trimestre de 2021 (*Statistique Canada*, 2021). Seulement au Québec, le nombre d'heures dans l'industrie atteint des seuils historiques depuis plusieurs années et l'activité économique du secteur sera en effervescence jusqu'en 2030 (*rapport de Raymond Chabot Grant Thornton, Analyse prospective de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, 2019).

Le gouvernement du Québec a dévoilé une série de mesures, entrées en vigueur en avril dernier, pour faire face à ce défi. Il propose, entre autres, de permettre le travail en chantier pendant les études et de reconnaître l'expérience pertinente acquise pour intégrer l'industrie de la construction.

Pourtant, d'autres avenues sont aussi à explorer pour un appel d'air dans le milieu de la construction, dont une plus grande ouverture à la main-d'œuvre issue de la diversité quelle qu'elle soit; pensons notamment aux travailleurs expérimentés, aux autochtones, aux personnes en situation de handicap ou aux minorités visibles. Concernant les travailleurs expérimentés par exemple, le taux d'emploi de la population âgée de 60 à 64 ans était en 2020 de 47 % au Québec, alors qu'il a atteint 53 % en Ontario (*Statistique Canada*).

S'ouvrir à la diversité au sens large grâce à des pratiques et actions inclusives

Que ce soit par devoir collectif d'équité ou pour les bénéfices d'affaires et les occasions d'apprentissage et d'innovation qui en découlent, l'ouverture à la diversité revêt une importance cruciale.

Mais d'emblée, une volonté claire de la haute direction, inspirée par l'éthique et une conviction profonde sur la richesse qu'amène la diversité, sera nécessaire pour créer une adhésion de la part des travailleurs.

Afin d'assurer que les actions déployées sont intégrées et cohérentes, les organisations devraient d'abord élaborer un plan d'action soulignant leur engagement en matière de **gestion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion** (GÉDI) et précisant notamment les objectifs poursuivis, les moyens mis de l'avant et les mécanismes de mesures.

Voici quelques exemples de pratiques inclusives :

- 1 **Déployer de la formation en GÉDI** pour les employés afin de

les sensibiliser à l'importance de la diversité et à l'ouverture.

- 2 **Revoir les descriptions de postes** pour s'assurer qu'elles sont rédigées de façon inclusive et sans biais, et valider la correspondance des exigences avec les responsabilités effectives.

- 3 **Recruter activement auprès des candidats issus de la diversité** : Faire affaire avec des réseaux internes ou externes, des associations ou organismes communautaires en employabilité auprès de la diversité et se lier avec des organismes communautaires en emplois qui œuvrent auprès de ce bassin.

Les besoins de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction au Québec sont estimés à 13 000 nouveaux travailleurs par année, et ce, pour les 5 prochaines années. Le phénomène de la pénurie de la main-d'œuvre, vécu par la majorité des employeurs de la construction, aura d'ailleurs des effets jusqu'en 2030 (*Commission de la construction du Québec*, 2021).

Les conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) sont souvent les initiateurs et les facilitateurs des initiatives en gestion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion au sein ou auprès des organisations. Acteurs essentiels qui s'activent sur le terrain, ils continuent d'appuyer les organisations dans leur objectif de croissance, surtout en contexte de pénurie de la main-d'œuvre. //



VIRAGE NUMÉRIQUE DE L'INDUSTRIE

ACCÉLÉRER LE RYTHME D'ENGAGEMENT

⇒ MARC BEAUCHAMP

L'industrie de la construction accuse un important retard relatif à l'intégration des technologies dans la réalisation des projets. L'implantation du numérique est indispensable à sa mise à niveau, la transformation ayant été adoptée il y a plus de 20 ans dans la majorité des grandes sphères de l'activité économique mondiale. La transition vers l'usage et l'adoption du BIM dans la réalisation des projets privés et publics au Québec, constituera la première étape d'une nouvelle ère.

L'intégration technologique, lorsqu'elle est bien apprivoisée par les utilisateurs, optimise les processus de production. Quelque soit le métier ou la fonction d'entreprise, l'intégration des technologies ou du numérique favorise la rapidité d'exécution et procure une certaine agilité, estime Joseph Faye, directeur des Services corporatifs de l'Association de la construction du Québec. «On le constate dans tous les domaines d'automatisation des procédés. Nous n'avons qu'à penser à la façon dont s'est modernisé l'industrie du bois, ou encore, à l'impression 3D qui fait une entrée en matière prometteuse en construction.»

«Elle permet d'ériger des prototypes d'ouvrages d'art, dont un pont piétonnier en acier signé MX3D surplombant un des innombrables canaux d'Amsterdam. On le voit aussi pour des maisons construites en béton en une journée par un robot imprimante. Vous trouverez des réalisations concrètes à Austin (Texas), Nantes (France) et Moscou notamment. Bienvenue dans le 21^e siècle.»

«La qualité spectaculaire de précision de la robotisation observée dans ces exemples nous démontre comment des tâches complexes peuvent être simplifiées, facilitées et rapidement exécutées. L'automatisation et la robotisation peuvent être mis à profit dans l'exécution des projets de construction, spécialement dans un contexte où l'industrie est éprouvée par la pénurie de main-d'œuvre. À cet égard, la technologie de modélisation, soit le BIM pour *Building Information Modeling*, qui a fait naître la maquette numérique a considérablement changé la vie des projets de construction.»

«Ce mode virtuel de représentation de bâtiment ou d'ouvrage d'art, qui regroupe toutes les données d'une édification, permet à toutes les parties prenantes d'un projet de





ipsum
sit
amet, consectetur adipiscing elit. Aenean commodo ligula eget dolor. Aenean massa. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus. Donec quam felis, ultricies nec, pellentesque eu, pretium quis, sem. Nullam consequat ma...

- /Promotion
- /Research
- /Business
- /Development
- /Engineering
- /Manufacturing
- /Planning

construction de collaborer grâce à un partage accru d'informations, de la conception à la construction, sans oublier la gestion du bâtiment une fois occupé», fait valoir Joseph Faye.

Le BIM est un outil et un processus de plus en plus utilisé au sein des métiers du bâtiment, toutes professions confondues. Et pour cause, cette méthodologie s'impose comme le modèle de conception des bâtiments en voie de se démocratiser au sein de tous les projets de construction. Quand tous les représentants de spécialité se réunissent autour d'une même table virtuelle pour concevoir un projet, on réalise des gains. Cela permet de consacrer plus de temps à la conception et moins à l'exécution», analyse-t-il.



iStock

Faire des gains

«Actuellement, les modes de réalisation de projet n'encouragent pas la réalisation intégrée. Pourtant, l'adoption de modes de réalisation plus collaboratifs comme le Processus de conception intégré (PCI) apporterait des gains substantiels pour toutes les parties impliquées dans la réalisation d'un projet. Le mariage entre l'application des principes de conception intégrée et l'usage du BIM constitue sans aucun doute un atout pour l'industrie.»

«La technologie a sa place sur les chantiers de construction. Les systèmes de partage d'information en temps réel lors de l'exécution des travaux sur le site de construction aident également à corriger rapidement un éventuel défaut d'assemblage dès qu'il est constaté par un contremaître ou un superviseur sur un chantier. À l'aide d'une simple photo prise sur téléphone intelligent, l'anomalie est immédiatement communiquée via une plateforme centralisée de partage d'information numérique du site.»

La notification est ainsi directement transmise aux personnes concernées. Un suivi, toujours en temps réel, est aussitôt engagé avec les responsables de la réparation jusqu'à la confirmation du travail terminé.

«Ces fonctions numériques épargnent des pas et des tracasseries sur un chantier. Elles s'ajoutent à la modélisation pour transformer des casse-tête de recueils d'informations auprès des dizaines d'entrepreneurs spécialisés, dispersés sur d'autres chantiers, pour immédiatement faire connaître des modifications à un plan en cours de projet, ou solutionner sur le champ un devis technique. On perçoit cette évolution dans l'industrie malgré la lenteur de son adoption par toutes les parties.»

«Le potentiel de l'intégration technologique dans la construction est de plus en plus reconnu, mais beaucoup reste à faire pour promouvoir son déploiement contrairement à d'autres secteurs d'activités, comme le domaine manufacturier, où ces pratiques concluantes

sont depuis longtemps implantées. Malgré les défis relatifs à la transition numérique et technologique dans l'industrie, nous constatons depuis une décennie, et plus particulièrement depuis les trois dernières années, un vif intérêt de la part des acteurs publics et privés à accroître la performance de l'industrie grâce à l'adoption du numérique», reconnaît Joseph Faye.

Feuille de route

Mais la dynamique va bientôt changer. Le plus important donneur d'ouvrage de l'industrie de la construction, le gouvernement du Québec, a signalé aux entrepreneurs son engouement pour le virage technologique. La Société québécoise des infrastructures empruntera donc cette voie pour la réalisation de ses projets futurs. Une analyse préparée par l'organisme démontre l'ampleur des gains financiers pouvant être obtenus grâce à cette nouvelle synergie d'interactivité. Le mode intégré de production et de partage de données numériques deviendra sous peu une norme d'accès aux contrats publics. «Le BIM en sera la clé de voûte», dit-il.

En effet, le gouvernement du Québec a récemment présenté à l'ACQ une première ébauche de la feuille de route guidant l'adoption de cette nouvelle pratique à être implantée dans l'industrie des projets publics. Déjà, le MTQ comme plusieurs ministères et de grandes municipalités du Québec, dont la métropole et la Capitale Nationale, de grands donneurs d'ouvrage, montrent le pas.

Les entrepreneurs en construction qui désirent soumissionner à des appels d'offres publics, particulièrement pour des chantiers de 50 millions de dollars et plus dans un premier temps, n'auront



Photographes Commercial

Joseph Faye

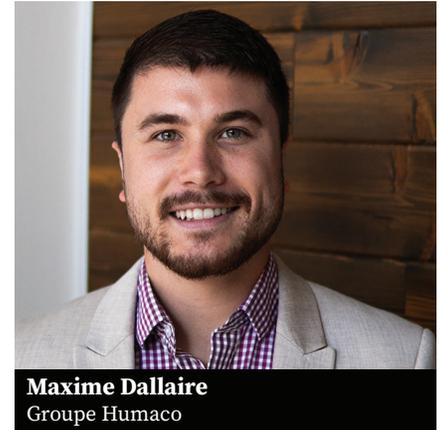
Association de la construction du Québec

d'autres choix que de souscrire au BIM s'ils veulent prendre part à l'activité des contrats publics. La même politique entrera en vigueur pour les projets gouvernementaux de 5 M\$ et plus d'ici 2024.

Joseph Faye espère que ces objectifs accéléreront l'adhésion des entrepreneurs généraux et spécialisés. Il précise l'importance que la transition vers le numérique s'effectue de manière graduelle. « Les entrepreneurs devront planifier leur virage numérique, faire des investissements en solutions numériques et former leur personnel de façon appropriée. »

Mise en œuvre

C'est l'ingénieur Guy Paquin, directeur général des Stratégies et des projets spéciaux à la Société québécoise des infrastructures (SQI), un organisme public, qui assure la gestion du projet de feuille de route gouvernementale BIM. L'élaboration et le déploiement de cette feuille de route est une action conjointe de six grands donneurs d'ouvrage publics, engageant ainsi clairement le virage BIM dans l'industrie. Ce projet fait partie du plan d'action pour le secteur de la construction dévoilé le 21 mars 2021 par le gouvernement du Québec. Le programme vise à soutenir le virage numérique des entreprises et à moderniser les infrastructures technologiques des donneurs d'ouvrage.



Maxime Dallaire
Groupe Humaco

Groupe Humaco

Principaux défis

Maxime Dallaire, responsable du développement expérimental et de la transformation numérique chez Groupe

Pour les exercices 2020-2021 à 2022-2023, le gouvernement consacrera les sommes suivantes au virage numérique du secteur de la construction :



25,3 M\$ pour soutenir le virage numérique
des entreprises du secteur de la construction;



9,7 M\$ pour l'accélération de la modernisation des infrastructures
et des processus technologiques des donneurs d'ouvrage publics;



3 M\$ pour la préparation et la réalisation d'une feuille de route
gouvernementale intégrant le BIM'.

« Cette feuille de route gouvernementale pour le déploiement du BIM dans les projets d'infrastructure publique est une des mesures utilisées pour accroître la productivité dans l'industrie de la construction. L'augmentation de la productivité dans ce secteur d'activité constitue un enjeu partout dans le monde, c'est pourquoi il est impératif d'agir pour favoriser le virage numérique au Québec. Le Gouvernement s'engage ainsi à donner l'exemple, en implantant le BIM dans ses projets d'infrastructure et appels d'offres, le tout selon un calendrier d'adoption à établir pour chaque organisme public », précise Guy Paquin.

Cette initiative a vu le jour avec la collaboration de la SQI et du ministère des Transport du Québec. En effet, les projets concernés par cette feuille de route gouvernementale BIM ne visent pas uniquement les infrastructures de bâtiments, mais toutes infrastructures publiques, y incluant les ouvrages d'art et de génie civil. Cette démarche regroupe à ce jour six grands donneurs d'ouvrage. On compte dans cette première vague outre le MTQ et la SQI qui pilotent le dossier, la Société d'habitation du Québec, les villes de Montréal et de Québec, et Hydro-Québec. Le principal objectif de la feuille de route est d'établir, en collaboration avec l'industrie, la cadence de l'implantation du BIM dans les projets d'infrastructures publiques et d'annoncer à l'industrie de la construction que les donneurs d'ouvrage publics empruntent résolument la voie du virage technologique.

Humaco, une entreprise regroupant des experts de l'optimisation de procédés, salue l'innovation en construction et la visée d'intégration des technologies comme le BIM, l'impression 3D d'outillage sur mesure et la réalité augmentée pour la formation.

« Là où le bât blesse, c'est que la technologie existe déjà. Elle est utilisée dans plusieurs domaines et à plusieurs endroits dans le monde. »

« Notre problème réside dans le fait que les grandes arrivées technologiques dans le secteur de la construction sont depuis longtemps implantées partout, mais pas dans notre industrie. À titre indicatif, la robotisation est omniprésente dans le monde manufacturier, dans tout le



processus d'ingénierie de fabrication de produits. Elle dessert des chaînes complètes de procédés automatisés», plaide-t-il.

«Notre industrie vit présentement un important choc technologique et générationnel. Étant une industrie reconnue conservatrice, le retard technologique qu'elle accumule depuis des années est devenu problématique. Le changement accéléré et draconien des méthodes et outils de travail devient de plus en plus obligatoire pour assurer la viabilité des entreprises à moyen terme. Le virage numérique devient essentiel. Et qui dit virage numérique dit nouvelles compétences multidisciplinaires. Elles font appel à l'évolution et à la diversité de l'expertise.»

«Il faudra importer ces emplois. Mieux encore, établir une vision d'industrie et s'assurer que la stratégie d'organisation des entreprises de construction suit rigoureusement cette direction. On ne peut faire adopter l'infonuagique à quiconque persiste à utiliser l'imprimé. Par exemple si le personnel de chantiers ne voit pas l'utilité de consulter un plan numérisé sur tablette, c'est la globalité du changement qui est entravé.»

La voie du ROI

Pour rendre la conversion possible, il faut cesser de parler uniquement de budgets d'acquisition de ressources et d'équipements, des expressions qui peuvent anéantir les efforts de changements. En lieu et place parlons de retour sur investissement (ROI). Exposer le rendement que procure l'innovation permet d'assurer l'optimisation de la productivité que fournit avec le temps le virage numérique. L'innovation n'est pas dispendieuse, l'urgence et le statu quo le sont, conclut l'ingénieur en R-D Maxime Dallaire. //

1 Référence :

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/nouvelles/Pages/virage-numerique-construction-feuille-de-route.aspx>

CONGRÈS 2022



1^{er} et 2 avril 2022

Réservez ces dates à votre agenda!

Participez au plus important rassemblement de l'industrie de la construction qui aura lieu au Hilton Québec à Québec

Retrouvons-nous en avril prochain pour échanger, partager et célébrer tous ensemble!

acq.org/congres



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PRIX DES MATÉRIAUX: DES DONNEURS D'OUVRAGE PUBLICS RÉAGISSENT

N'habite probablement pas en Amérique du Nord celui qui n'a pas constaté que les prix des matériaux de construction ont augmenté considérablement depuis le printemps 2020.



Photographies Commercial

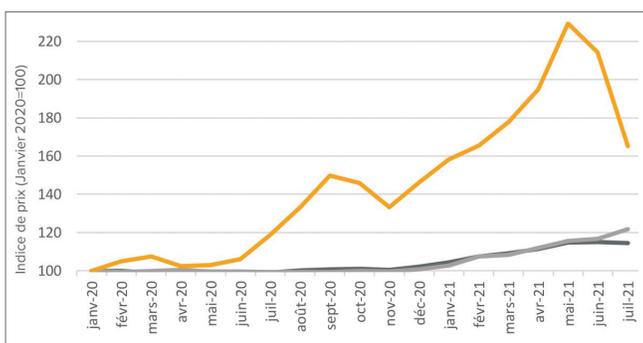
JEAN-PHILIPPE CLICHE

Économiste sénior
Direction des relations du travail

En fait, la hausse fulgurante des prix des produits en bois a été telle qu'elle a fait les manchettes de bien des bulletins de nouvelles depuis un an et demi. Voici donc une analyse chiffrée de la situation ainsi que de son évolution dans le temps.

En fait, pratiquement la totalité des prix des produits industriels est à la hausse depuis le début de l'année. Le graphique ci-dessous illustre bien la situation.

Augmentation des prix des produits industriels au Canada



Statistique Canada, tableau 18-10-0029 Indice des prix des produits industriels

- Produits industriels
- Métal et matériaux de construction
- Bois d'œuvre et produits du bois

Bien évidemment, ce sont les prix du bois d'œuvre et des produits en bois qui ont retenu l'attention. En mai 2021, ils avaient augmenté de 230 % au pays depuis janvier 2020 selon les données compilées par Statistique Canada. Cela dit, les prix ont chuté depuis, tel qu'illustré sur le graphique, et autant les entrepreneurs en construction que les propriétaires rénovateurs qui sont allés acheter des produits en bois récemment l'ont constaté. Il semble donc que les problèmes d'offres causés par les fermetures d'usines lors de la première vague de COVID-19 s'estompent, et que la hausse de production de bois aux États-Unis a finalement un effet sur les prix.

Phénomène nouveau de cette année : des hausses de prix des matériaux de construction sont apparues sur d'autres produits qui, jusque-là, étaient somme toute épargnés. C'est le cas des produits primaires de métaux ferreux qui ont connu une hausse de près de 50 % depuis le début de l'année. Ceci a des incidences certaines sur les produits en acier et en métal, qui sont énormément utilisés dans l'industrie de la construction. Globalement, les prix des matériaux de construction et du métal ont augmenté d'un peu plus de 20 % entre le début de l'année et la fin du mois de juillet, ce qui cause des problèmes autant aux entrepreneurs qu'à leurs clients. Ceci pousse à la hausse les prix des produits industriels au Canada dans leur ensemble, tel qu'illustré dans le graphique.

Bien évidemment, les fluctuations de prix des matériaux augmentent les risques

pour les entrepreneurs en construction qui soumissionnent sur des contrats bien avant leur réalisation. Puisque ce risque ne devrait pas être supporté par les entrepreneurs, mais plutôt par leurs clients qui commandent les ouvrages et qui en bénéficieront, certains donneurs d'ouvrage publics tels que la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont décidé d'agir afin de remédier à la situation. En fait, l'institution a décidé d'ajouter des clauses d'ajustements de prix dans les contrats de construction qu'elle octroie. Ainsi, lorsque le prix d'un matériau donné fluctue de plus ou de moins de 5 % entre le moment où la soumission a été déposée et le moment de la réalisation du contrat, la SQI ajustera désormais le prix du matériau en question dans le contrat et remboursera l'entrepreneur au prix révisé.

Bien que ceci puisse provoquer des ajustements autant à la hausse qu'à la baisse, il est certain que les entrepreneurs n'auront plus à craindre les fluctuations de prix des matériaux, une variable qui échappe complètement à leur contrôle. Les entrepreneurs devraient donc soumissionner à de meilleurs prix, puisqu'ils n'ont plus à supporter ce risque. La SQI se basera sur l'indice des prix des produits industriels (IPPI) de Statistique Canada afin de déterminer la fluctuation des prix des matériaux. Cet indice est mis à jour mensuellement et permettra à la SQI d'avoir un indicateur crédible et libre de toute influence afin de procéder aux réajustements des prix de ces contrats. Si cette clause d'ajustement s'avère efficace et utile, d'autres donneurs d'ouvrage publics pourraient emboîter le pas à la SQI et procéder de la même façon. //

TAUX D'INTÉRÊT : À QUAND LEUR REMONTÉE ?

2019, l'économie montre quelques signes de surchauffe et les taux d'intérêt sont à la hausse depuis quelques années déjà. En fait, ils sont passés de 0,5 % au milieu de 2017 à 1,75 % à l'automne 2018, ce qui fait cinq hausses consécutives en à peine plus d'un an.

Après une stabilité des taux pendant près de 18 mois, la Banque du Canada réagit très fortement à la pandémie mondiale en faisant passer les taux d'intérêt de 1,75 % le 3 mars 2020 à 0,25 % le 27 mars 2020, une diminution d'une rapidité saisissante.

Après une baisse suit une hausse

Ceux qui se souviennent de la récession de 2008-2009 savent que les taux d'intérêt étaient descendus à un niveau plancher dans bien des pays du globe, incluant le Canada où le taux était officiellement passé à 0,25 % le 21 avril 2009. La reprise économique très lente qui s'en est suivie a fait en sorte que les taux sont remontés tranquillement jusqu'à 1,75 %.

Maintenant, la crise sanitaire actuelle n'a rien à voir avec celle de 2008-2009, et donc les taux d'intérêt devraient certainement réagir d'une façon différente cette fois-ci. En effet, puisque les taux sont descendus très rapidement afin de soutenir les entreprises et la population canadienne, les taux devraient aussi remonter relativement rapidement lorsque l'économie reprendra et que la crise sanitaire sera derrière nous. En fait, la majorité des économistes s'entendent pour dire que la récession actuelle qui s'est opérée très rapidement devrait aussi se terminer rapidement, et que l'économie devrait renouer avec un rythme normal dès 2022. Cela étant, les taux d'intérêt devraient eux aussi emboîter le pas prochainement, comme le prévoit les grandes banques canadiennes d'ailleurs.

En fait, selon les prévisions de certaines d'entre elles, le taux directeur de la Banque du Canada devrait passer de 0,25 % actuellement à 0,5 % au cours de la deuxième moitié de 2022. C'est en 2023 que les grandes banques canadiennes prévoient des hausses successives des

taux d'intérêt, alors que le taux directeur de la Banque du Canada passerait de 0,5 % en début 2023 à 1,25 % ou 1,5 % à la fin de 2023. En 2024, les économistes des banques prévoient que les taux directeurs seraient de 1,75 % ou 2,00 %.

Ceci a des incidences certaines sur l'économie. Les coûts d'emprunts plus élevés feront en sorte d'augmenter les mensualités hypothécaires de bien des ménages, et plus particulièrement de ceux qui ont acheté récemment à des prix beaucoup plus élevés qu'avant la pandémie. De plus, les coûts d'emprunt plus élevés affecteront sans aucun doute

et financière de 2008-2009. Cette fois-ci, la reprise économique, qui s'est déjà amorcée par ailleurs, sera beaucoup plus rapide, et donc les taux d'intérêt remonteront eux aussi plus rapidement. Tout ceci est bien sûr évolutif et dépendra d'une multitude de facteurs externes tels que les nouvelles contaminations à la COVID-19 ou les nouveaux variants potentiellement plus dommageables. D'autres facteurs importants à considérer seront aussi les dépenses des ménages, qui auront peut-être été modifiées de façon permanente à la suite de la pandémie, et l'évolution des problèmes de pénurie de



les entreprises qui verront les coûts de financement de leurs projets augmenter.

Bref, il ne faut pas croire que les taux d'intérêt vont rester au niveau actuel pendant une longue période, comme ils l'ont fait lors de la crise économique

main-d'œuvre, qui ne semble pas vouloir se régler pour le moment. L'ensemble de ces facteurs et bien d'autres influenceront la rapidité à laquelle les taux d'intérêt remonteront. //

ON SE LÈVE DANS LA COUR DES GRANDS !

CONTENU PARTENAIRE

➡ LOCATION D'OUTILS GM

Un outil à la fois, Location d'outils GM bâtit avec les entrepreneurs et les particuliers depuis plus de 45 ans. Autant pour vos génératrices que vos excavatrices, c'est l'unique endroit où vous trouverez, sous un même toit, la plus vaste sélection d'outils et d'équipements au Québec.

Bien que la location soit leur affaire de tous les jours, ils font bien plus que cela. Leurs experts vous accompagneront afin que vous puissiez faire les choix les plus éclairés. La réussite de chacun de vos projets de construction sera prise à cœur et sera travaillée avec vous en équipe. La promesse de Location d'outils GM est de toujours trouver une solution pour ses clients.

Au quotidien, l'équipe de Location d'outils GM se fait un point d'honneur d'offrir à chacun de ses clients un service hors pair. Dès 4 h du matin, leurs équipes sont à pied d'œuvre pour vous servir dans la bonne humeur afin que vos équipes soient productives sur vos chantiers dès le lever du soleil. Pour Location d'outils GM, un excellent service à la clientèle se

traduit par une relation de proximité, des heures d'ouverture qui correspondent à vos attentes, et l'importance accordée à chacune des demandes que vous leur ferez, qu'elles soient de petite ou de grande envergure. En vous appuyant et en vous trouvant toujours ce que vous recherchez, cela fera en sorte, une fois que vous ferez affaire avec Location d'outils GM, que vous les adopterez et que vous les considérerez toujours dans vos prises de décisions.

Derrière les équipements, il y a des humains qui écrivent l'histoire et qui façonnent la culture de l'entreprise.

En 2005, c'est là où a débuté l'histoire d'Alexandre Cantin chez Location d'outils GM. Présent à Sainte-Agathe dans les Hautes-Laurentides avec un effectif de 4 personnes, l'entreprise était très

impliquée socialement au niveau de la communauté de la région. Dès 2007, voyant le potentiel florissant de l'entreprise, Alexandre en est devenu le propriétaire. Quelques années plus tard, Jean-François, le frère d'Alexandre, est venu le rejoindre comme partenaire d'affaires. L'union des forces complémentaires des deux frères Cantin appuyée par une solide équipe de gestion en fait une entreprise non seulement expérimentée, mais possédant l'agilité de s'adapter face aux besoins du marché et toujours à l'affût des attentes des membres de l'équipe.

Location d'outils GM n'a cessé depuis de grandir et est présent aujourd'hui dans 4 régions : Laval, Boisbriand, Sainte-Adèle et Sainte-Agathe-des-Monts.

Après 45 ans, l'équipe de 4 est passée à 125 collaborateurs.

L'histoire ne s'arrête pas là, elle ne fait que débiter !





Pour **Location d'outils GM**, il est important de traiter les autres avec respect, de reconnaître l'expertise des membres de l'équipe en offrant des avantages et des conditions de travail des plus concurrentiels.

C'est ancré chez eux, avec une attitude gagnante, tout est possible !

La proposition de l'offre

Que vous ayez besoin de petits outils ou de machinerie lourde, **Location d'outils GM** est votre adresse et votre meilleur partenaire. Que ce soit pour des travaux d'élévation, tant avec des chariots que des plateformes ou bien des nacelles, des besoins en excavation, en compaction, des besoins de divers outils ou équipements, ou tout simplement pour du chauffage, soyez assurés que vous trouverez tout sous le même toit. **TOUT POUR VOS TRAVAUX!**

Location d'outils GM dispose d'équipement de grands noms : Sany, John Deere, Wacker Neuson, Skyjack, Manitou et Kubota, pour ne nommer que ceux-là et bien d'autres. Selon votre volonté, ces équipements vous seront livrés sur les chantiers ou tout simplement, vous pourrez venir les récupérer aux succursales toutes facilement accessibles.

La location, une option à considérer

Pour certains, en combinaison avec l'achat, la location peut vous permettre de faire des économies en vous évitant d'acheter des outils et des équipements coûteux, et vous épargner aussi les tracas d'entreposer l'équipement dont vous n'aurez plus besoin.

Vous faites des économies d'argent, mais aussi de temps. L'équipe de **Location d'outils GM** saura vous orienter vers le bon choix.

Faire affaire avec Location d'outils GM, c'est gagner en tranquillité d'esprit.

Une mission et une vision d'avenir

L'histoire de **Location d'outils GM** ne fait que débiter. Se voulant un citoyen corporatif exemplaire, comme à son premier jour, l'entreprise a comme mission de s'impliquer socialement dans les communautés où elle est présente, tout en forgeant également divers partenariats comme celui conclu notamment avec l'équipe de Cavalia pour le projet Illumi à Laval. La progression de **Location d'outils GM** a été fulgurante dans les dernières années et est un fort indice de la croissance qu'aura l'entreprise dans le futur.

ON SE LÈVE DANS LA COUR DES GRANDS!

Location d'outils GM, une histoire de services personnalisés et d'efficacité qui se poursuit depuis plus de 45 ans! //

DÈS 5H00

On se lève dans la cour des GRANDS

LOCATION D'OUTILS GM

Laval. Boisbriand. Sainte-Adèle. Sainte-Agathe.

locationgm.ca



GESTION DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

DÉFIS ET PISTES DE SOLUTIONS

⇒ ANNE-MARIE TREMBLAY

Contrôler les budgets et les échéanciers, évaluer les coûts des projets, gérer les risques, conserver sa main-d'œuvre, surmonter les difficultés d'approvisionnement : ce ne sont pas les défis qui manquent pour les gestionnaires du domaine de la construction. Sans compter la pandémie, qui complexifie encore plus la situation. Quelques conseils pour tirer son épingle du jeu.

Depuis 2018, Construction Gératek surfe sur une vague de croissance. Il faut dire que l'entrepreneur général, situé en Estrie, multiplie non seulement ses contrats au privé, mais aussi au public. Pas étonnant que, lorsqu'il évoque les principaux défis de gestion avec lesquels il doit composer, le président-directeur général de l'entreprise, David Gosselin, mentionne d'emblée la qualité des appels d'offres et des plans et devis. «Parfois, c'est très complet. Mais d'autres fois, il y a moins de coordination entre les professionnels reliés au dossier. Il faut alors évaluer les mandats à l'interne, mais c'est un défi d'estimer le prix juste.» L'équipe doit donc redoubler d'efforts pour minimiser le risque d'erreurs.

En effet, une bonne planification est la clé du succès, estime Jean-Noël Routhier, vice-président de la firme de gestion de projets GPBL. Ce qui n'est pas simple quand il manque certaines données au début même d'un chantier. «On voit beaucoup de gens qui n'osent pas refuser un contrat, même si certains détails ne sont pas clairs. Ils se disent qu'ils éclairciront cela plus tard, mais c'est la pire erreur. Oui, ils vont réaliser le projet, mais à quel coût? Et ils risquent d'être constamment en réaction, plutôt que dans l'action.»



Jean-Noël Routhier
Vice-président de GPBL

C'est pourquoi Jean-Noël Routhier suggère donc, quand c'est possible, de prendre le temps de s'asseoir avec son client pour bien identifier ses besoins, comprendre ses attentes et s'assurer que la réalité est bien comprise, de part et d'autre. «C'est une étape qui est souvent escamotée, surtout dans les plus petites entreprises, mais cela permet de mieux gérer les attentes et d'établir une relation de confiance avec son client.»

De son côté, Réjean Cloutier, consultant en gestion de construction, coaching et

mentorat, conseille aux entrepreneurs de préparer les soumissions les plus étoffées possible. Car, selon le consultant en gestion dans le domaine de la construction, plusieurs se contentent d'offres de services assez succinctes. «Mais il faut détailler le tout, en expliquant toutes les étapes, combien de temps vous pensez que cela va vous prendre, comment vous allez procéder et la date prévue de fin du chantier. Cela peut faire la différence entre votre proposition et celle de la concurrence. De plus, vous mettez le client au fait de votre réalité, tout en vous assurant que le projet sera lancé sur des bases solides.»

Évaluer les travaux et contrôler les coûts

Si les appels d'offres sont parfois incomplets, l'inverse est aussi vrai, constate Réjean Cloutier. Selon lui, plusieurs entrepreneurs, surtout les plus inexpérimentés, ont tendance à faire une évaluation assez approximative des coûts quand ils réalisent une soumission. «C'est la base d'un projet, mais trop souvent, il y a des erreurs. On évalue les matériaux et on calcule très rapidement les coûts de main-d'œuvre, en ajoutant une petite marge de profit.»



En effet, une simple estimation ne suffit pas. Il faut calculer tous les coûts de façon détaillée, incluant la location d'équipement, le tarif horaire pour les sous-traitants, etc. À cela, il faut aussi ajouter une portion des coûts fixes, comme la location d'un bureau, les frais d'adhésion à une association professionnelle, les assurances ou l'achat d'équipement. «Si cela totalise 100 000 \$ par année, sur un chiffre d'affaires de 500 000 \$, vous devez ajouter 20 % à vos factures pour couvrir ces dépenses, en plus d'inclure une marge de profit, cite-t-il en exemple. Sinon, vos projets ne seront pas rentables.»

Cette planification permet aussi de suivre pas à pas les dépenses liées au chantier et de s'assurer que son budget est respecté. Une étape absolument essentielle au succès d'une entreprise, pense Réjean Cloutier. «Certains ont tendance à laisser les factures s'accumuler et, à la fin du mois, ils perdent des heures et des heures à s'y retrouver. Sans compter qu'il devient difficile de comprendre quelles ont été nos erreurs pour s'améliorer ensuite.» C'est pourquoi il suggère de documenter chaque dépense, en la reliant avec un projet précis, et de classer ses factures au fur et à mesure. Un processus simple une fois qu'il a été mis en place.

«Il y a de plus en plus d'erreurs de la part des fournisseurs, avertit aussi le consultant. En effectuant un suivi serré, cela permet de vérifier immédiatement si vous avez bien reçu les quantités commandées. Sinon, vous ne saurez peut-être jamais qu'il vous manque dix deux par quatre.»

Identifier et gérer les risques

«Un autre problème que nous vivons beaucoup, avec la pandémie, touche l'approvisionnement. L'industrie fait face à une rareté, et parfois une pénurie, de certains matériaux», témoigne David Gosselin. Le PDG cite en exemple le béton. Si autrefois, il pouvait en commander une semaine à l'avance, maintenant, il faut prévoir ses besoins trois mois d'avance.

Bien que ce ne soit pas toujours évident, pour Jean-Noël Routhier, une planification détaillée comporte aussi une analyse de la gestion des risques. Et l'augmentation des coûts des matériaux, ou les difficultés d'approvisionnement, en font partie. «Même si on a fait la meilleure planification possible, si on ne tient pas compte des risques, c'est à refaire. Il faut donc prendre le temps pour les identifier, les évaluer et les prioriser en fonction de leur importance.» Le vice-président conseille aussi de prévoir certaines mesures préventives - un coussin dans son budget - pour se protéger.

Pour bien évaluer les différents risques, il peut aussi être intéressant d'instaurer une collaboration avec le client, le gestionnaire du projet, les fournisseurs et les sous-traitants. Une façon de bien comprendre les réalités de chacun et de travailler ensuite sur des solutions communes. C'est un peu l'approche adoptée par Construction Gératek, qui a complètement revu sa façon de planifier ses chantiers pour s'adapter à cette nouvelle réalité. «Au lieu de chercher le plus bas prix, on établit des partenariats à long terme avec certains de nos fournisseurs pour minimiser les risques, explique David Gosselin. On s'entend sur un prix, en fonction des fluctuations, mais surtout, on s'assure qu'ils gèrent assez de volume pour ne pas nous laisser tomber en cours de projet.»

Un calendrier précis des activités de bétonnage a aussi été instauré pour tous les projets menés par l'entreprise. Si l'un d'entre eux prend du retard, la plage horaire est offerte aux autres membres de l'équipe. «Ça peut paraître simple, mais ce type de microgestion s'avère complexe, parce qu'il faut aussi tenir compte de la température ou de la disponibilité des sous-traitants, illustre David Gosselin. Parfois, on serait prêt à couler les fondations deux jours à l'avance, mais ce n'est pas possible. Il faut donc attendre.» Il arrive même que l'équipe modifie ses plans d'ingénierie, par exemple en remplaçant les poutrelles d'acier par des poutres, pour contourner les difficultés d'approvisionnement.

Faire face à la pénurie de main-d'œuvre

Bref, il faut prévoir le coup. «Si la planification se fait trop rapidement, c'est sûr que ça engendre des problèmes à plus long terme et des défis dans la gestion des ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou technologiques. Il faut non seulement gérer son stress, mais celui de ses équipes et de son client, qui risque d'être mis devant des extras», souligne Zarah Issany, coach, conférencière et formatrice.

Des questions d'autant plus importantes à l'heure actuelle, alors que la main-d'œuvre est une denrée rare. «Le recrutement et la mobilisation de travailleurs constituent des enjeux cruciaux dans l'industrie, constate pour sa part Hélène Douville,

présidente et fondatrice du Groupe conseil DCA. C'est pourquoi il faut éviter de se lancer dans tous les projets tête première, au risque de frapper un mur et de brûler ses équipes. «Autrement dit, poursuit-elle, il faut reprendre le contrôle sur les choses sur lesquelles vous avez du pouvoir.»

Ce qui veut dire choisir de conserver un certain équilibre au sein de votre entreprise. «En tant que *boss*, il faut apprendre à protéger ses employés, soutient Zarah Issany. Si vous avez trop de contrats, vous pouvez en discuter avec votre client pour voir s'il a une certaine flexibilité dans ses échéanciers. Vous pouvez lui dire que vous ne pouvez pas le prendre maintenant, mais que, dans deux mois, vous allez vous consacrer complètement à son projet. Mais pour cela, il faut oser dire les choses.»

Un impératif à l'heure où les nouvelles générations de travailleurs cherchent avant tout un équilibre entre vie professionnelle et personnelle. «Les gestionnaires ont le pouvoir sur la façon dont ils recrutent leurs travailleurs et surtout, ils peuvent choisir de prendre soin de leurs employés, affirme Hélène Douville. Il faut donc être réaliste dans ses attentes pour éviter de surcharger ses employés et, plus globalement, maintenir un bon climat de travail. Une des clés du succès.»





GPBL - Sonia Guerin

Gérer son stress

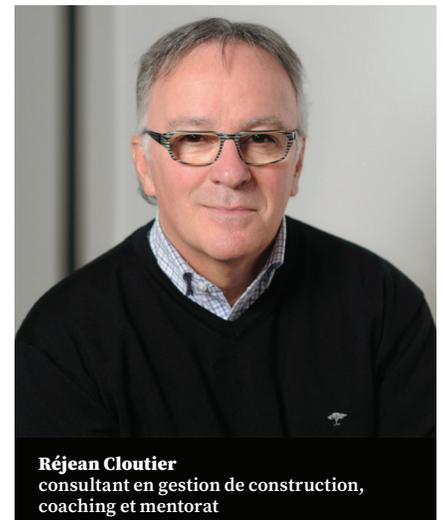
La pression est trop forte? Les problèmes semblent insurmontables? «Il ne faut pas hésiter à chercher de l'aide, souligne Zarah Issany. Par exemple, existe-t-il des groupes dédiés aux jeunes entrepreneurs ou à ceux qui doivent surfer avec la croissance? Des activités de codéveloppement? Du mentorat? Autant de façons de trouver une oreille attentive pour partager ses expériences, mais aussi pour discuter des meilleures solutions à mettre en place. Et surtout, cela permet de voir qu'on n'est pas seul», mentionne-t-elle.

Se tourner vers un consultant, un spécialiste de la gestion ou de la comptabilité peut aussi aider à relâcher la pression, en plus d'offrir un regard extérieur sur la situation. «Il existe aussi différentes formations offertes notamment par les associations professionnelles qui peuvent donner un bon coup de main aux entrepreneurs et les aider à s'outiller comme gestionnaire», explique pour sa part Réjean Cloutier.

Car le succès d'une entreprise dans le domaine de la construction repose autant sur les qualités techniques de ses équipes, que sur sa gestion. Deux piliers essentiels. «Il y a quelques années, Statistique Canada avait mené une étude auprès d'entrepreneurs qui avait montré que 81 % des cas de faillite, dans le domaine de la construction, étaient liés à des problèmes de gestion, précise le consultant. Il n'y a donc pas de honte à se faire aider. Au contraire, c'est une question de survie», conclut-il. //



Gérard



Réjean Cloutier
consultant en gestion de construction,
coaching et mentorat

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE: DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS!



Depuis le 26 avril 2021, de nouvelles mesures réglementaires sont en vigueur pour contrer la pénurie de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.



Photographies Commercial

➡ ALEXANDRE MILLETTE

Conseiller sénior en relations
du travail
Direction des relations du travail

Certes, ce n'est pas tous les cas d'espèce qui ont été vécus, mais plusieurs cas nous ont permis de mieux comprendre les subtilités de ces différentes mesures. Voici un palmarès des questions les plus souvent posées à nos conseillers partout au Québec :

1 Délivrer des certificats de compétence apprenti aux étudiants des diplômés d'études professionnelles (DEP).

Lors de la délivrance d'un certificat apprenti aux étudiants pour une durée de 6 mois, l'employeur doit émettre une confirmation d'embauche. Est-ce que le certificat de 6 mois sera limité seulement pour l'employeur ayant émis la confirmation d'embauche?

- Non, l'étudiant pourra travailler pour n'importe quel employeur enregistré à la CCQ.

2 Délivrer des certificats de compétence occupation aux diplômés des programmes professionnels menant à exercer une occupation spécialisée.

Est-ce que les diplômés qui ont obtenu un certificat de compétence occupation (CCO) devront avoir fait leur Cours de connaissance

générale de l'industrie de la construction (CCGIC) lors du renouvellement ?

- Les personnes diplômées qui ont obtenu un CCO pour exercer les occupations de scaphandrier, de boutefeux-foreur ou de préposé aux instruments d'arpentage devront faire le module « Situation aux regards des organismes de la construction ». Toutefois, la CCQ explore les possibilités avec le ministère de l'Éducation d'intégrer ce module à la formation initiale.

3 Permettre à chaque employeur d'obtenir deux exemptions pour « enfants d'employeur » au lieu d'une seule.

Y a-t-il une obligation de formation pour les enfants d'employeur ?

- Les enfants d'employeurs se voient accorder des exemptions à détenir un CCA. Ils ne sont donc pas soumis aux exigences de formation liées au fait d'être apprenti. Ils n'ont pas non plus accès aux avantages de ce statut, dont les subventions.

4 Permettre l'émission d'un certificat de compétence apprenti à toute personne ayant accumulé 35 % de l'apprentissage du métier.

Est-ce que le cours de l'ASP Construction et les préalables scolaires doivent être terminés lors du dépôt de la demande de reconnaissance d'expérience de travail ?

- Oui, les conditions doivent être remplies pour être admissibles à cette mesure d'accès.

Existe-t-il une liste de candidats expérimentés à la recherche d'une garantie d'heures ?

- Oui, un partenariat a été fait entre les associations patronales et la CCQ concernant les candidats à la recherche

d'une garantie d'heures. Cette liste est disponible pour nos membres via notre site Internet dans la section de l'espace des membres : Espace ACQ.

Vous pouvez consulter les mesures réglementaires qui sont en vigueur sur notre site Internet : acq.org/nouvelles/mesures-reglementaires-visant-a-contrer-la-rarete-de-la-main-oeuvre-dans-lindustrie-de-la-construction/

Bien que l'allègement des barrières réglementaires à l'entrée dans l'industrie fût une priorité pour l'ACQ, nous poursuivons notre collaboration avec les divers partenaires de l'industrie afin de mettre des efforts soutenus dans le dossier de la pénurie de la main-d'œuvre. D'ailleurs, les partenaires patronaux et la Commission de la construction du Québec se sont concertés avec le Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour développer une campagne de promotion adaptée à notre industrie. Cette promotion servira notamment à démystifier les mauvaises perceptions de notre industrie par le grand public. Pour ce faire, nous avons fait appel à une firme externe pour sonder les différents groupes d'âge sur les perceptions de notre industrie. À la suite de la réception de ce rapport, nous serons en mesure de bien cibler les actions à prendre pour une promotion efficace d'ici le début de l'année 2022.

Également, l'ACQ travaille actuellement avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui avait produit un rapport à l'automne 2018 sur l'état de la pénurie de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction afin de mettre à jour ce rapport avec les nouvelles données des dernières années. Plusieurs autres projets ou initiatives sont en développement afin de soutenir les entrepreneurs dans cette quête de main-d'œuvre interminable. Nous vous tiendrons informés dans les prochaines éditions de votre magazine Construire. //

PLUS FORTS FORMÉS

FORMATIONS
+ de **500**
GRATUITES

Formations sur mesure disponibles pour vos travailleurs!

Contactez vos agents de promotion :

ALAIN-GABRIEL GUIGNARD • 514 346-0399

SUZANNE GARON • 514 346-0401

**FIERS
ET COMPÉTENTS** .COM
FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

En collaboration avec

ACQ

ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

acq.org/perfectionnement

MÊME SI LA NÉGO EST TERMINÉE, LES RT NE CHÔMENT PAS!



Bien que la négociation des conventions collectives ait été le principal mandat de la dernière année, l'ACQ a été présente dans plusieurs dossiers d'envergure et continue de représenter les employeurs auprès des divers intervenants de l'industrie. Survol de plusieurs dossiers.

Photographies Commercial



⇒ MELY-XIU RAYMOND

Conseillère en relations
du travail
Direction des relations du travail

Les projets de biométhanisation

Les projets de construction des divers centres de biométhanisation ont fait couler beaucoup d'encre depuis 2017. En effet, le syndicat y voit des usines de production de gaz et prétend que les conditions de travail du secteur industriel lourd doivent s'appliquer, ce qui représente un coût de main-d'œuvre supplémentaire de l'ordre de 6 % à 8 % selon les métiers. L'ACQ, quant à elle, y voit des centres de valorisation de matières organiques, dans une optique de conscience environnementale afin de respecter des engagements gouvernementaux clairs.

Enfin, bien que les différents procédés soient similaires, soit la mise en valeur d'un intrant, la structure financière et la raison d'être des différents projets sont nettement différentes. Ce ne sont pas les premiers ni les derniers projets de cette ampleur à voir le jour et c'est pourquoi l'ACQ tient à s'impliquer dans le processus judiciaire entourant la qualification des centres de biométhanisation. Il s'agit de projet innovateur et l'ACQ est fière d'être partie prenante à l'évolution du droit en la matière. Soyez donc assurés que nous vous tiendrons informés des futurs développements.

Grief d'interprétation : le pouvoir discrétionnaire de la CCQ

Depuis 2011, un nouveau recours judiciaire a été instauré dans la loi R-20, soit les griefs d'interprétation. Ultimement, ce recours permet aux parties signataires de la convention collective de nommer un arbitre afin de trancher un différend d'interprétation concernant une disposition de la convention collective, rôle qui était assumé par le service d'interprétation de la CCQ avant 2011.

Ainsi, récemment dans un dossier, à la suite de la qualification d'une usine d'industriel lourd par un arbitre, la CCQ a déposé une réclamation salariale auprès des entrepreneurs pour récupérer les avantages prévus à la convention collective applicable. Or, ces derniers ont contesté la réclamation en réitérant que le secteur des travaux était industriel et non industriel lourd, donc qu'aucune somme n'était due.

Enfin, la Cour du Québec a rendu une décision le 23 juillet dernier indiquant que le moyen de défense invoqué par les employeurs était valable. En effet, la sentence arbitrale est indicative et n'a pas pour effet de lier la CCQ qui doit choisir si oui ou non elle veut entamer des poursuites contre les employeurs. À cet égard, le choix de l'expression « tenir compte », tel qu'il est écrit dans la loi R-20, est signe d'une très faible intensité et ne permet pas de donner une compétence exclusive au tribunal d'arbitrage en privant les parties de l'exercice de leurs droits.

Il est donc important de retenir que malgré le fait qu'une décision arbitrale tranche une difficulté d'interprétation en faveur des salariés, l'employeur aura toujours le choix de contester la réclamation qui en découlera, le cas échéant.

Contestation du projet de règlement des 8 mesures exceptionnelles

Le 26 avril 2021 entraînent en vigueur huit mesures d'allégement réglementaire afin de contrer la pénurie de la main-d'œuvre (voir page 32). L'ACQ est fière d'avoir soutenu la CCQ et le gouvernement dans l'adoption des projets de règlements et avait déposé un mémoire vantant les bénéfices de ces modifications, en plus d'avoir proposé 27 recommandations afin de pallier le manque de main-d'œuvre. C'est donc avec désolation que l'ACQ constate que les associations syndicales ont déposé un recours afin d'invalider 7 des 8 mesures adoptées. Nous tenons à vous informer que l'ACQ ainsi que les autres associations patronales ont nommé un procureur commun afin de défendre les intérêts des employeurs dans ce dossier. Ainsi, jusqu'à ce que le dossier soit entendu, toutes les mesures restent en vigueur.

Bienveillance : climat de travail

Récemment, deux décisions ont été rendues nous rappelant l'importance et le rôle des employeurs pour maintenir un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'amélioration du climat devient un incontournable et il en va de la survie des entreprises de demain d'assurer une meilleure rétention de leur main-d'œuvre. Nous invitons tous les employeurs à communiquer avec les conseillers en relations du travail afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs obligations en vertu des normes du travail. //

« ANALYSE-MOI », DIT LE RISQUE.

Au Québec, les employeurs doivent assurer, par des mesures efficaces et concrètes, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans leur milieu de travail. Ils ont le mandat d'évaluer les risques et dangers (RD) des différentes tâches et travaux provoqués par leurs activités sur un chantier de construction.



Photographies Commercial

⇒ ALAIN LAHAIE

Chef de service, prévention des lésions professionnelles
Direction de la santé, sécurité du travail et Mutuelles de prévention

L'analyse de la sécurité des tâches (AST) est une approche directe et anticipatrice, réalisée par l'employeur avec la participation du travailleur et elle doit être faite pour assurer le respect de ses obligations envers la LSST (articles 51 et 49).

Pour réaliser cet objectif, l'employeur doit favoriser la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail (SST) pour réaliser une AST des risques et dangers (RD). Une façon d'y arriver pour organiser les mesures nécessaires afin de respecter ses obligations légales est **d'identifier, de corriger et de contrôler (ICC) les RD**. Entre autres, on retrouve ces verbes d'action dans un Programme de prévention.

1 Pour débiter : désigner un responsable et établir un échéancier de réalisation.

La meilleure façon pour identifier des actions en SST dans votre milieu est de repérer les RD et d'en faire une nomenclature afin de les analyser pour organiser vos priorités d'intervention. Vous devez faire une bonne planification pour ne pas laisser derrière des RD non identifiés. Soyez impartial, objectif et écrivez ce qui a été constaté.

Quelques moyens pour identifier les RD : épluchez les inspections périodiques et spécifiques et le registre d'accidents, d'incidents de votre milieu de travail. Rencontrez vos travailleurs, contremaîtres, ingénieurs, et prenez en compte les commentaires et les plaintes. Ces personnes sont bien placées sur le terrain pour identifier les RD.

2 Par la suite, il faut observer le travail (individu, tâches, environnement et matériel) et le type de RD.

Vous pouvez choisir d'identifier les RD selon leur type. On dénombre six types de risques : chimiques, biologiques, physiques, ergonomiques, psychosociaux et liés à la sécurité en général.



iStock

3 Pour finaliser l'identification, vous avez à faire des choix entre : probabilités, fréquences, conséquences.

Cependant, tous les RD sur la liste pourraient être traités.

Après que les RD sont identifiés, analysés, priorisés et choisis, vous avez à sélectionner les correctifs et les moyens de prévention à

mettre en place en suivant l'essence même (but) de la loi : l'élimination des RD à la source. **Toutefois, il est parfois nécessaire de combiner quelques mesures pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur.**

À retenir lorsqu'on apporte les correctifs et les moyens de protection à mettre en place : il faut respecter la réglementation et la loi locale en tout temps (CSTC, RSST, LSST).

Une fois les correctifs apportés, il faut s'assurer qu'ils restent en place et qu'ils demeurent efficaces. Selon la CNEST¹, c'est ce qu'on appelle la « permanence des correctifs ».

Pour vous aider à y parvenir, voici quelques moyens de contrôler vos correctifs :

- Information
- Formation
- Inspection
- Supervision
- Entretien préventif
- Politique d'achat
- Politique de sous-traitance
- Politique d'ingénierie
- Surveillance de la qualité du milieu de travail
- Surveillance de la santé des travailleurs². //

Vous aurez remarqué que la santé et la sécurité du travail et la prévention se gèrent comme tout autre secteur dans votre entreprise.

¹ Document « Outil d'identification des risques » CNEST, janvier 2016.

² Document « Outil d'identification des risques » CNEST, janvier 2016.



Nouvelles mesures réglementaires

UN CHANGEMENT FAVORABLE POUR L'INDUSTRIE

⇒ MARC BEAUCHAMP

La problématique de la pénurie de main-d'œuvre et la hausse importante du coût des matériaux de construction sans précédent constituent deux enjeux importants pour le secteur de l'industrie de la construction. Ces réalités entraînent des retards de livraison. De nouveaux outils viennent en aide aux entrepreneurs.

Selon Alexandre Millette, conseiller senior en relations du travail pour l'Association de la construction du Québec, la pénurie de main-d'œuvre vient accentuer la problématique des retards de livraison. C'est une réalité différente par rapport à chacun des métiers dans chacune des régions, mais de manière générale elle se vit partout et encore plus particulièrement dans les zones métropolitaines de Montréal et de Québec. «L'industrie aurait besoin d'environ 14 000 travailleurs supplémentaires chaque année sur ses chantiers pendant au moins 10 années consécutives pour aplanir la situation», estime-t-il.

«Avec les investissements publics annoncés par le gouvernement du Québec durant la pandémie, beaucoup de nouveaux projets ont également démarré, ce qui a eu pour effet d'ajouter au problème de pénurie de personnel. Des besoins de main-d'œuvre à la hausse exercent une pression sur l'activité d'industrie. Plusieurs chantiers sont en quête de personnes pour réaliser les projets et combler les exigences de la demande. À cet égard, selon les prévisions de la Commission de la construction du Québec (CCQ), l'industrie se dirige vers une autre année record sur le plan des heures travaillées.»

«À titre indicatif, explique Alexandre Millette, la construction appréhende un dépassement soutenu de 170 millions d'heures totales travaillées en moyenne, une situation observée depuis 2019 et qui perdurera dans les prochaines années selon toutes les prévisions. Il s'agit d'une importante hausse des besoins comparativement au dernier record historique vécu en 2018 qui établissait à environ 165 millions le nombre d'heures travaillées.»

Bien qu'il y ait une disparité dans le recrutement, certains emplois bénéficiant de bassins plus généreux de candidats, des entrepreneurs estiment subir en général des difficultés croissantes d'embauche dans toutes les régions. Afin de procurer des solutions, des stratégies mises en place par la CCQ et l'ACQ ciblent la promotion des métiers de l'industrie et des perspectives d'avenir de la relève. Dans un partenariat avec les regroupements syndicaux, l'industrie s'emploie à déconstruire des mythes, dont ceux dénonçant le travail saisonnier et le conservatisme technologique du milieu.

Ces campagnes d'information démontrent aux travailleurs potentiels que les métiers de la construction peuvent s'exercer à longueur d'année, hiver comme été. On explique également





■ iStock

dans ces présentations que la profession s'accompagne d'un outillage de pointe, d'une miniaturisation d'équipement et d'une avant-garde technologique qui contribuent à endiguer l'effort musculaire et la fatigue physique des travailleurs. On pense notamment à des robots assortis de commandes à distance et à l'utilisation d'exosquelettes déjà sur le marché.

Meilleure accessibilité

Des changements réglementaires implantés en avril 2021 viennent également favoriser les efforts de recrutement de la main-d'œuvre dans la construction. Ces dispositions parviendront, croit Alexandre Millette, à résorber à plus long terme la pénurie de travailleurs dans l'industrie. Parmi les mesures adoptées, on compte le déploiement d'une nouvelle voie d'accès. «Auparavant, seules les personnes ayant terminé avec succès le diplôme d'études professionnelles, sous garantie d'un nombre minimal d'heures de travail fourni par l'employeur, pouvaient emprunter le chemin de l'industrie.»

«À cette voie traditionnelle privilégiée s'est ajoutée une soupape de sécurité pour les entrepreneurs, un modèle d'ouverture de bassin par rapport aux métiers dans chacune des régions, une méthode vigoureusement sollicitée par les entrepreneurs ces dernières années. Cette seconde façon d'adhérer à l'industrie s'active sur l'ordonnance de la Commission de la construction du Québec lorsque le taux de personnel apprenti



Alexandre Millette
Association de la construction du Québec

■ Photographes Commercial

disponible dans un métier donné descend sous la barre des cinq pour cent dans la région.»

«Par ce moyen, on offre à quiconque, dont plusieurs candidats sans diplôme ni métier liés aux exigences de la construction, la possibilité d'intégrer l'industrie. Mais l'ouverture des bassins se déroulait jusqu'à tout récemment sans avertissement préalable, une annonce étant faite un matin pour la durée d'une seule journée d'embauche, prenant souvent au dépourvu l'industrie. Candidats et employeurs devaient donc être aux aguets pour profiter de cette solution improvisée.»

«Des améliorations ont été apportées à cette façon de faire afin de mieux servir l'industrie. Ce moyen est encore méconnu

des entrepreneurs, souligne Alexandre Millette. Il émane d'un changement administratif, une mesure annoncée par la CCQ qui permet désormais de prévenir les employeurs de l'avènement d'une ouverture de bassin, en indiquant la date de son déroulement. »

« Cette modification a pour objectif de mieux préparer le recrutement. Elle permet aux entrepreneurs de sélectionner avant l'heure des candidats potentiels, des gens qui n'ont pas suivi le parcours conventionnel, pour permettre aux entrepreneurs et aux travailleurs potentiels d'être prêts à pourvoir, dès le signal donné, des postes où existe une pénurie de main-d'œuvre sur des chantiers. »

Cadre d'équivalence

À cela s'ajoute une troisième voie d'accès. Elle implique la reconnaissance ou une équivalence d'expertise de travail provenant d'une discipline professionnelle assortie d'un tronc commun d'apprentissage de pratiques apparentées à la construction. « La modalité permet de recueillir un candidat provenant d'un autre domaine d'activité que la construction, conditionnellement à une démonstration minimale en expérience de travail acquise correspondant à 35 % de l'apprentissage du métier visé. »

« À titre d'exemple, il serait possible d'accueillir dans l'industrie, grâce à cette voie, un professionnel de la réparation des surfaces de carrosserie et de peinture automobile pour lui offrir un emploi de peintre de bâtiments. Cela permet à des gens d'expérience dans un secteur en demande d'accéder rapidement à l'industrie dans un domaine d'activité. La pratique est en vigueur depuis le 24 avril », souligne-t-il.

Ces mesures qui viennent en aide à l'industrie découlent d'une étude d'analyse prospective de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Le rapport a été préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et présenté à l'Association de la construction du Québec en décembre 2019. Les conclusions de l'ouvrage visent à orienter le déploiement du plan stratégique de l'ACQ et à soutenir les entrepreneurs dans l'identification des pistes de solution pour faire face à l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre. Elles s'ajoutent à huit mesures exceptionnelles édictées par la CCQ.

Ces dernières posent un regard nouveau sur les normes réglementaires applicables à l'industrie de la construction. Les modifications paraissent sur le portail Internet acq.org. Elles ont été adoptées en février 2020 précise le conseiller senior en relations de travail Alexandre Millette.



iStock

Pénurie de matériaux

Parmi les enjeux pouvant également constituer un retard de livraison, Marie-Mychel de Charette, avocate à la Direction des affaires juridiques et gouvernementales de l'ACQ, soulève également la difficulté d'approvisionnement des matériaux pour les entrepreneurs. Ce problème est à la source de la volatilité des prix de certains matériaux. Afin de parer à la situation, elle fait état de modèles de contrats simples et épurés avant le lancement d'un chantier.

Ces documents disponibles auprès de l'Association offrent des solutions pratiques et prévisibles. Ils favorisent des



iStock



ententes établies entre entrepreneurs et clients. Elle souligne qu'il est possible de trouver dans ces libellés la possibilité d'ajuster le prix des travaux, de modifier l'échéancier et de substituer certains produits sélectionnés au départ et identifiés par contrat par des matériaux nouveaux ou plus accessibles, des options généralement offertes à coût moindre.

«Cependant lorsqu'on fait affaire avec des donneurs d'ouvrage publics, les documents d'appels d'offres sont soumis aux conditions publiées dans le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Ces documents sont dans bien des cas assortis de stipulations particulières, des dispositions auxquelles tout entrepreneur ne peut déroger en acceptant de soumissionner. L'entrepreneur doit donc regarder s'il existe des clauses d'ajustement de prix ou s'il est possible de modifier les échéanciers prévus dans les appels d'offres qu'il parcourt avant d'y adhérer. Sinon, il doit anticiper les risques dans le cadre de sa soumission, en sachant qu'aucune modification ne pourra, par la suite, être apportée.»

Marie-Mychel de Charette fait valoir qu'en proposant ces ajouts aux modalités d'un appel d'offres, lorsque cela est possible, l'entrepreneur et le donneur d'ouvrage peuvent aider à freiner la surchauffe entraînée par des conditions non favorables de marché. «Cette vigilance contribue à livrer des projets qui conviennent mieux aux intérêts financiers des entrepreneurs et des clients, dans des délais impartis mieux adaptés à la réalité de la pénurie de main-d'œuvre et des coûts de matériaux manifestement plus élevés.»

Gérer l'imprévisible

Il est fort souhaitable que les entrepreneurs se prévalent d'une clause d'ajustement de prix, d'une clause de retard de l'échéancier et d'une clause de substitution de matériaux en cas de difficultés d'approvisionnement, lorsque les documents d'appels d'offres le permettent. Les clauses prévues au contrat pourront déterminer s'il est possible pour l'entrepreneur de réviser le prix des travaux en cas de hausse imprévisible du coût des matériaux, de proposer

CONTACTEZ-NOUS
1-833-360-3330

SOSlocation.ca
LOCATION • FORMATION
SOSequipment.com
VENTE • PIÈCES • TRANSPORT

**PLUSIEURS UNITÉS COMME
CELLE-CI SONT DISPONIBLES!**



Nacelle sur chenilles

DT 22

72 pieds
hauteur de travail

29 pieds
Portée horizontale

507 lb
Capacité

**VENTE &
LOCATION
PARTOUT AU
QUÉBEC!**



720°



SANS FIL



AUTO



AUTO

Nacelle sur chenilles

DT 25

82 pieds
hauteur de travail

39 pieds
Portée horizontale

507 lb
Capacité



Support Opérationnel Spécialisé en Location
450-444-3330 | info@soslocation.ca | www.soslocation.ca



■ iStock

des substitutions de produits ou de retarder l'échéancier. «Il est donc fortement recommandé au stade de la soumission de s'assurer que les délais demandés pourront être respectés, que le prix des matériaux est garanti et de prévoir des clauses permettant de telles modifications, lorsque les documents d'appels d'offres le permettent», insiste l'avocate en rappelant que les contrats de construction prévoient généralement un échéancier précis et un prix fixe.

«Il deviendra donc plus important que jamais pour les entrepreneurs d'anticiper la hausse du prix des matériaux, les retards des délais de livraison des matériaux et même, dans certains cas, l'impossibilité de les obtenir. À cet égard, l'entrepreneur a un devoir de renseignement. Il se doit d'être diligent et donc de tenir informé son client des conséquences possibles causées par les difficultés d'approvisionnement et leurs impacts sur le prix et l'échéancier. Cela étant dit, il est fort souhaitable que les entrepreneurs insèrent une clause d'ajustement de prix, de prolongation de délais et de substitution des matériaux dans leurs contrats.»

Dans le cas d'appels d'offres publics, de telles clauses, bien qu'elles existent, sont plutôt rares. «Si vous souhaitez pallier la situation en ajoutant vous-même une clause prévoyant la possibilité de retarder l'échéancier en cas de difficultés d'approvisionnement, l'ajustement du prix des travaux ou la possibilité de proposer une substitution des matériaux au stade du dépôt de la soumission alors que les documents d'appels d'offres ne le permettent pas, votre soumission sera déclarée non conforme», convient-elle.

Proactifs et créatifs

Malgré ces obstacles, les entrepreneurs devront respecter les délais auxquels ils se sont engagés. Ils ont l'obligation de minimiser les impacts des difficultés d'approvisionnement. «Ainsi, ils doivent tout mettre en œuvre afin de surmonter ces délais. Concrètement, lors d'un appel d'offres ou d'une demande de prix dans le cadre de la réalisation d'un contrat privé, il est important au stade de la soumission de s'assurer auprès de ses fournisseurs de la disponibilité du produit, de son prix et pour quelle durée les produits sont disponibles à ce prix», poursuit l'avocate.

«Il est important de bien limiter la durée de validité de la soumission en fonction des informations obtenues de son fournisseur. Le cas échéant, prévoir une clause permettant l'ajustement du prix, le retard de l'échéancier et la substitution des matériaux. Entre autres, en tentant d'obtenir les matériaux nécessaires d'un autre fournisseur, et ce, même à un coût plus élevé s'il n'existe aucune autre entente, relève Marie-Mychel de Charrette.



Marie-Mychel de Charrette
Association de la construction du Québec

■ Photographes Commercial

En résumé, l'entrepreneur ne pourra se justifier en invoquant qu'il n'y a pas de solution alors qu'il existe des finalités plus coûteuses ou plus difficiles, et ce, même si aucun ajustement du prix n'est possible dans le cas où une telle clause n'apparaît pas au contrat. «Il importe de demeurer proactif et créatif pour trouver des solutions minimisant les impacts aux travaux de construction. Il est également primordial de souligner que l'entrepreneur qui entend se prévaloir de telles clauses en raison de difficultés d'approvisionnement des matériaux devra s'assurer que ces difficultés ne relèvent pas d'une évaluation négligente de sa part», conclut-elle. //

Comité conjoint SQI – ACQ, CEGQ, APEQO

Rappelons que l'ACQ a participé à la création d'un comité conjoint avec la SQI, la CEGQ et l'APEQO afin d'ajouter aux contrats de nouvelles clauses qui permettraient d'ajuster les prix en fonction des variations qui pourraient survenir.

Des rencontres ont eu lieu avec des représentants de Statistique Canada afin de pouvoir mettre en vigueur cette clause d'ajustement des prix à l'automne 2021. Une histoire à suivre...

LES COMMUNAUTÉS VULNÉRABLES, UNE PRIORITÉ POUR DES CHEFS DE FILE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION À MONTRÉAL

CONTENU PARTENAIRE

⇒ SOCIÉTÉ DE LEUCÉMIE ET LYMPHOME DU CANADA

La pandémie a été éprouvante pour tout le monde, en particulier pour les personnes qui viennent de recevoir un diagnostic de cancer et pour celles qui suivent un traitement. Des chefs de file de l'industrie de la construction à Montréal, John Brandone, directeur au sein du Groupe LMT, Ian Kirouac, vice-président exécutif – Opérations Bâtiment Canada et Transformation d'entreprise chez Pomerleau, et John Marcovecchio, chef de la direction de Magil Construction, se mobilisent pour aider les personnes touchées par le cancer et leur famille à se sentir plus soutenues et moins seules en temps de crise.

En 2002, la fille de M. Brandone, alors âgée de 11 ans, a reçu un diagnostic de leucémie myéloïde aiguë, une forme agressive de cancer du sang. Ses chances de survie étaient minces, mais grâce aux traitements disponibles, elle a défié les probabilités. La famille Brandone a pu compter sur le soutien de M. Marcovecchio, ami de longue date.

Sentant qu'il fallait se mobiliser et soutenir la communauté des cancers du sang, MM. Brandone et Marcovecchio ont fait appel à leur ami Ian Kirouac afin de rallier l'industrie québécoise de

la construction à la cause. M. Kirouac a dirigé la campagne de financement « L'industrie de la construction : Ensemble pour la cause », et grâce à sa générosité et à sa persévérance, plus de 30 entreprises se sont unies pour amasser 189 000 \$! Les trois hommes ont, cette année encore, activement participé à la collecte de fonds.

« L'industrie de la construction à Montréal vise l'excellence dans tous les domaines, dont le soutien communautaire, affirme M. Brandone. La pandémie a montré à quel point notre monde est interconnecté et que nous dépendons les uns des autres et combien il est important d'aider les plus vulnérables. »

C'est au Québec qu'on enregistre le deuxième plus haut taux de nouveaux cas de cancer du sang. La leucémie et le lymphome représentent plus de 40 % de tous les nouveaux cancers diagnostiqués chez des enfants, selon la Société de leucémie et lymphome du Canada (SLLC).

Comme plus de 600 centres de recherche sur le cancer ont interrompu leurs activités au début de la pandémie, la SLLC a redirigé ses ressources afin de rendre nos services accessibles virtuellement.

« Un nombre record de personnes touchées par un cancer du sang se sont tournées vers la SLLC pour obtenir du soutien durant la pandémie, déclare Alicia Talarico, présidente de l'organisation. L'industrie québécoise de la construction fait de grands efforts en matière de collecte de fonds pour que les personnes touchées par un cancer du sang obtiennent de l'aide. »

Vous aussi, vous pouvez changer des vies. Participez à cette initiative pour soutenir la recherche essentielle et les personnes touchées par un des quelque 137 types de cancers du sang. [Donnez ce que vous pouvez.](https://cancersdusang.ca) //

Si vous ou un être cher êtes atteint d'un cancer du sang, de l'information et de l'aide sont disponibles.

 SOCIÉTÉ DE
LEUCÉMIE &
LYMPHOME
DU CANADA[®]



cancersdusang.ca

COUPABLE? OUI, MAIS NON. LES LIMITES DU POUVOIR DE L'AMP

Toute entreprise qui souhaite conclure un contrat public ou un sous-contrat qui en découle doit obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), lorsque le contrat comporte une dépense qui est égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement.



ACQ

➡ MARIA CRISTINA ARGENTO

Avocate
Direction des affaires juridiques
et gouvernementales

Une entreprise qui est déclarée coupable de l'une ou l'autre des infractions prévues à l'Annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), en vertu d'un jugement définitif, est inadmissible aux contrats publics pour une durée de cinq (5) ans à compter du moment où cette déclaration est consignée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Les faits

Le 21 janvier 2021, la Cour supérieure rendait une décision par laquelle elle ordonnait à l'AMP de retirer l'inscription de l'entreprise demanderesse, Métal Plus inc. (Métal Plus) du RENA.

Le 11 septembre 2019, l'AMP inscrivait Métal Plus sur le RENA, suivant la déclaration de culpabilité de cette dernière à une infraction visée à l'article 122 4° de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), soit d'avoir transmis sciemment à la Commission de la construction du Québec quelque renseignement ou rapport faux ou inexact.

Métal Plus demande à la Cour supérieure d'annuler la décision rendue par l'AMP, car l'infraction pour laquelle elle a plaidé coupable ne se trouve pas à l'Annexe I de la LCOP. En effet, l'Annexe I ne vise que la première infraction prévue à l'article 122 4° de la loi R-20, soit « Quiconque, détruit, altère ou falsifie un registre, une liste de paye, le système d'enregistrement ou un document ayant trait à l'application de la loi, d'un règlement ou d'une convention collective (...) ». La seconde infraction prévue à l'article 122 4° de la loi R-20, soit « Quiconque (...) transmet quelque renseignement ou rapport faux ou inexact (...) » en vertu de laquelle Métal Plus a plaidé coupable, ne s'y trouve pas.

Le jugement de la Cour supérieure

Métal Plus affirme que la description sommaire contenue à l'Annexe I confirme l'intention du législateur de ne viser que cette infraction spécifique et non pas celle

L'AMP soumet que l'article 122 4° de la loi R-20 doit avoir préséance sur la description sommaire contenue à l'Annexe I. Elle plaide que l'objectif de la LCOP est d'assurer l'intégrité des entreprises contractant avec les organismes publics et qu'il serait contraire à l'esprit de la loi de limiter la portée de l'Annexe I à la seule portion de l'article 122 4° concernant la première infraction qui y est fait mention.

Le Tribunal ne partage pas l'avis de l'AMP. Le texte de l'Annexe I est clair. Le législateur a voulu, dans la description sommaire, identifier les infractions pour lesquelles il y aurait inadmissibilité d'une entreprise aux contrats publics, en encadrant ou restreignant la portée de certaines des dispositions législatives entraînant une telle inadmissibilité.

Il n'appartient pas au Tribunal, ni à l'AMP de réécrire la loi – ce rôle appartient au législateur. Si celui-ci avait souhaité inclure les autres infractions prévues à l'article 122 4° de la loi R-20, il l'aurait fait.

Le pouvoir de l'AMP n'est aucunement discrétionnaire et ne se limite qu'à inscrire une entreprise au RENA si l'infraction dont elle a été déclarée coupable se retrouve à l'Annexe I. L'AMP ne peut donc élargir la portée de l'Annexe I pour y ajouter des infractions qui n'y sont pas spécifiquement prévues.

Par conséquent, la Cour supérieure ordonnait à l'AMP de retirer l'inscription de Métal Plus du RENA. //



iStock

pour laquelle elle a été déclarée coupable. Elle soutient donc que son inscription sur le RENA a été faite sans droit.

LES ACOMPTES INHÉRENTS AUX FRACTIONS DE COPROPRIÉTÉ DIVISE: MIEUX PROTÉGÉS QUE JAMAIS

Il est tout à fait coutume, dans l'industrie de la construction, que les constructeurs ou les promoteurs d'un projet immobilier exigent des promettants-acheteurs, lors de la signature du contrat préliminaire, le versement d'une somme d'argent à titre d'acompte.



Photographies Commercial

⇒ MATHIEU PRÉFONTAINE

Avocat
Bélanger Paradis avocats

En effet, la perception d'acomptes constitue, pour bon nombre de constructeurs et de promoteurs, une source de financement intéressante, voire avantageuse.

Or, avant l'adoption du Projet de loi 16 par lequel l'Assemblée nationale du Québec adoptait, en décembre 2019, le nouvel article 1791.1 du *Code civil du Québec*, peu de restriction, outre la volonté – ou la capacité, bien entendu – des promettants-acheteurs de verser aux constructeurs ou aux promoteurs quelconques sommes à titre d'acompte, encadrait, au Québec, la perception de tels acomptes.

Toutefois, depuis le 10 janvier 2020, date à laquelle entrait en vigueur l'article 1791.1 du *Code civil du Québec*, le législateur a encadré la perception des acomptes versés en vue de l'achat d'une fraction de copropriété divise, en indiquant que tout acompte devra, dorénavant, être entièrement protégé.

En effet, l'article 1791.1 du *Code civil du Québec* prévoit, entre autres choses, ce qui suit :

Malgré toute convention contraire, tout acompte versé à un constructeur ou à un promoteur en vue de l'achat d'une fraction de copropriété divise doit être protégé entièrement par un ou plusieurs des moyens suivants : un plan de garantie, une assurance, un cautionnement ou un dépôt dans un compte en fidéicommis d'un membre d'un ordre professionnel selon les conditions et modalités déterminées par règlement du gouvernement.

C'est donc dire que depuis le 10 janvier 2020, afin que lui soit permis de percevoir tout acompte en lien avec l'achat d'une fraction de copropriété divise, le constructeur ou le promoteur devra protéger, à l'aide de l'un ou l'autre des moyens ci-dessus, l'entièreté de l'acompte versé par un promettant-acheteur.

Il est utile de rappeler, à ce stade, que les acomptes perçus par un constructeur ou un promoteur en lien avec la vente d'une fraction de copropriété divise assujettie au *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs* sont déjà, jusqu'à concurrence de la somme de 50 000 \$, protégés par le plan de garantie obligatoire administré par la Garantie de construction résidentielle (GCR).

Néanmoins, depuis l'adoption du nouvel article 1791.1 du *Code civil du Québec*, il appert que le constructeur ou le promoteur d'un projet immobilier visant la construction d'un immeuble détenu en copropriété divise qui désire percevoir des acomptes et, à plus forte raison, les utiliser à titre de financement, devra, afin de protéger entièrement les acomptes à être perçus, requérir l'intervention d'un plan de garantie facultatif, d'un assureur

ou d'une caution, et ce, dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 1 Afin de percevoir tout acompte au-delà de la limite de garantie de 50 000 \$ offerte par la Garantie de construction résidentielle (GCR), et ce, en lien avec une fraction de copropriété divise assujettie au *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs*;
- 2 Afin de percevoir tout acompte en lien avec une fraction de copropriété divise qui n'est pas assujettie au *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs*.

En raison de ce qui précède et compte tenu des nouvelles obligations qui sont les leurs, les constructeurs ou les promoteurs ont tout intérêt à évaluer l'ensemble des moyens de protections permis par la loi et mis à leur disposition sur le marché, et de déterminer lequel leur est le plus avantageux, et ce, afin de leur permettre, dans les situations mentionnées ci-dessus, de continuer de percevoir et d'utiliser des acomptes pour financer leurs projets de construction, tout en se conformant aux prescriptions du nouvel article 1791.1 du *Code civil du Québec*. //

GÉRER SES DÉBRIS DANS CHACUNE DES ÉTAPES DU PROJET DE CONSTRUCTION

La gestion des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) représente un immense défi pour le secteur de la construction, en raison du haut volume généré chaque année, mais aussi en raison des enjeux de disponibilité d'espace pour disposer des produits en fin de vie utile.



Photographies Commercial

➡ JANET CEPEDA

Conseillère en construction durable
Direction des services corporatifs

L'entrepreneur joue un rôle d'importance dans la gestion des résidus CRD. Nous vous présentons les pratiques les plus efficaces afin de réduire la quantité de résidus pouvant être générée dans chacune des étapes d'un projet de construction.

Étape de conception

Avant même de commencer le projet, plusieurs méthodes permettent la réduction à la source des résidus de construction.

Collaboration entre les parties

Recourir à des modes de réalisation de projet plus collaboratifs tels que le processus de conception intégrée (PCI) basé sur la collaboration interdisciplinaire peut être très bénéfique. Cette approche permet d'engendrer des économies sur le coût du projet, grâce à l'impact de la concertation des acteurs en amont du projet, ce qui a pour effet de réduire les pertes dues aux reprises de travaux causées par une communication ou une coordination déficiente. Ce faisant, on évite ainsi le gaspillage de matériaux.

La conception épurée

Les bâtiments ayant une architecture épurée ont le bénéfice de nécessiter moins de détails, moins de matériaux et de retailles. Lorsque possible, une

conception épurée peut s'avérer un choix judicieux.

Choix de matériaux

Plusieurs éléments influencent le choix de matériaux, dont le contenu recyclé, la durabilité, le nombre de remplacements des composantes pendant la durée de vie du bâtiment, le potentiel pour planifier le tri au chantier, la provenance (puisque'il est préférable de choisir local) et le prix du recyclage.

Exécution

Maîtrise des achats

Il est important d'adopter une méthode de gestion des achats et des approvisionnements qui permet de minimiser les quantités excédentaires de matériaux et les pertes.

Le tri au chantier

La collecte sélective au chantier permet de réduire le volume de déchets et facilite les usages ultérieurs (réutilisation, recyclage, valorisation). Ce travail de classement peut être réalisé avec différents types de conteneurs pour séparer les matières en fonction de leurs propriétés. La sensibilisation et la capacitation des employés sont aussi des facteurs importants pour le succès de cette pratique.

Tenue des lieux et gestion adéquate des CRD

Une bonne tenue des lieux contribue à donner une image d'ordre et de maîtrise générale des travaux. Le lieu de travail organisé permet de savoir à tout moment où se trouve chaque outil ou matériau, évitant ainsi une perte de temps et de ressources inutile. En plaçant les résidus dans un endroit approprié et accessible, des conteneurs bien identifiés, leur gestion se fait de manière plus simple et plus efficace.

Fin de vie

La déconstruction sélective

La déconstruction sélective est une des pratiques de réduction à la source. Cette séquence d'activités permet de séparer, de classer et de récupérer les matériaux de construction qui pourront être utilisés dans d'autres chantiers. Selon le portail Voir vert, même si « la déconstruction sélective engendre davantage de frais en main-d'œuvre, dépendamment du matériel le surcoût est compensé par les revenus issus de la récupération de matériaux et de produits pouvant être réutilisés ou recyclés. »

En définitive, toutes les pratiques évoquées ci-dessus ne sont qu'une partie de l'éventail des possibilités pour contrer le problème du haut volume de résidus de CRD générés sur les chantiers de construction. Pour couvrir tous les angles, il faut l'implication des différents acteurs jouant un rôle important dans le cycle de vie des matériaux de construction. Chacun des acteurs a des responsabilités qui lui sont propres. Pour donner quelques exemples, il faudrait l'implication gouvernementale avec la création de lois visant à réduire la génération de résidus, la responsabilité des producteurs d'assumer la gestion à la fin de la vie utile des matériaux ou encore l'engagement des donneurs d'ouvrage à exiger la gestion des débris dans les devis de construction.

Alors, soyons responsables et faisons notre part! //

Sources: *Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) RECYC-QUÉBEC*

<https://www.voirvert.ca/savoir/eco-solutions/matieres-residuelles/tendances-en-matiere-de-deconstruction-au-quebec>

LE SURINTENDANT ET LA GESTION DU TEMPS

Le surintendant est le gestionnaire le plus important sur un chantier de construction. Sa mission est complexe. Il doit notamment planifier, organiser, coordonner et diriger l'exécution des travaux de construction tout en respectant un calendrier de production, un cahier des charges, un budget et la réglementation en vigueur. Il doit donc, afin de réaliser l'ensemble de ses tâches, avoir une bonne gestion de son temps.



Photographies Commercial

⇒ SÉBASTIEN BOIVIN

Conseiller en formation
Direction des services corporatifs

Les avantages d'une bonne gestion du temps

Le surintendant qui gère bien son temps sera plus efficace et plus productif. Concrètement, un surintendant qui opère une bonne planification de son temps sera plus :

Organisé : La planification de son temps est une qualité essentielle chez un surintendant. Il pourra ainsi valider la qualité du travail de tout le monde et ainsi assurer le succès du projet.

Confiant : Une bonne planification de son temps donne confiance dans sa capacité à livrer un projet. Cette assurance se reflète généralement sur l'ensemble des travailleurs qui vont adopter plus facilement le plan de travail.

Orienté vers les résultats : Une bonne gestion du temps, notamment lorsqu'il est question de l'échéancier, est primordiale en construction. Un surintendant qui gère bien le temps sera à même d'obtenir des résultats dans les délais définis et ainsi éviter des coûts supplémentaires.

Conscientieux : Un surintendant qui suit les nombreux échéanciers dans le temps sera également plus sensible aux enjeux administratifs. Il pourra éviter des pertes d'argent ou des dépenses coûteuses et inutiles non planifiées.

Gestion des priorités

La croyance populaire stipule qu'il faut apprendre à gérer son temps. En fait, le temps ne se gère pas, **il y a 24 heures dans une journée pour tout le monde !**

Il est toutefois possible de gérer ses priorités. C'est-à-dire qu'un surintendant doit notamment :

- **Être proactif** – Repérer les risques potentiels sur un chantier
- **Déléguer** – S'entourer d'un cercle rapproché envers qui il a confiance et peut partager différentes responsabilités
- **Optimiser ses méthodes de travail** – Garder ses compétences et connaissances à jour
- **Administrer** – Se donner du temps afin d'effectuer la gestion documentaire.

Comment y arriver ?

Plusieurs questions permettent de mettre en relief non seulement l'utilité de certaines tâches, mais également de déterminer la priorité à accorder à celles-ci :

- 1 Pourquoi faire ceci ?
- 2 Quel est le problème ?

- 3 Est-ce que c'est réellement utile ?
- 4 Quelle est la valeur ajoutée ?
- 5 Est-ce que cela va entraîner un changement de comportement ?
- 6 Est-ce qu'il y a une façon plus simple d'y arriver ?
- 7 Quelles sont les autres solutions ?
- 8 Est-ce que ça vaut réellement l'effort ?

Afin de gérer son temps, il faut enfin, **optimiser les communications**. Le surintendant doit s'assurer que chaque intervenant reçoit l'information nécessaire pour réaliser ses tâches et que cette information est bien comprise. Le surintendant doit donc veiller à bien communiquer avec ses collaborateurs et le personnel administratif afin de réduire les conflits et ainsi **ne pas perdre un temps précieux à répéter le même message**.

Il est important, afin de bien gérer ses priorités, de **se concentrer sur une tâche à la fois**. S'attaquer à plusieurs choses en même temps ne serait que contre-productif et augmenterait les possibilités d'erreurs. //

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre de sa Mutuelle de formation, l'ACQ offre **une formation de 35 h** qui vise à mieux outiller tout surintendant ou tout novice déjà en fonction.

LES MURS-RIDEAUX ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE...UN DÉFI POUR L'INDUSTRIE!

Les murs-rideaux sont, aujourd'hui, la composante souvent choisie pour l'enveloppe extérieure des murs de plusieurs projets multirésidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels.



Photographies Commercial

➡ PIERRE LONGPRÉ

Conseiller technique
ACQ Résidentiel

De grandes fenestrations

Ce choix est dicté par sa flexibilité dans la conception permettant de grandes fenestrations pour plus de lumière invitant l'extérieur à l'intérieur et son exécution plus rapide. La responsabilité incombant à un seul fournisseur demeure aussi un attrait supplémentaire non négligeable pour ce choix.

L'historique de l'implantation des murs-rideaux et leur évolution dans l'industrie de la construction ont aussi permis de modeler des bâtiments de plus en plus en hauteur indispensables pour la viabilité d'un projet sur des terrains plus coûteux, comme au centre-ville de Montréal.

La forme de processus de conception intégrée

Le défi posé par les nouvelles exigences de performance énergétique plus sévères pour tous projets exécutés à partir du 27 décembre 2021 forcera des choix de conception dès l'ébauche d'un projet et la collaboration de tous les professionnels avec l'ensemble des parties concernées. La forme de processus de conception intégrée (PCI) permet l'atteinte de cette

collaboration structurée et paramètre la démarche de collaboration pour assurer le succès.

Le chapitre 1.1 - *Efficacité énergétique du bâtiment* du Code de construction offre la possibilité de satisfaire les exigences par trois méthodes :

- **Méthode prescriptive;**
- **Méthode de remplacement;**
- **Méthode de performance.**

Lors de la mise en œuvre du processus de conception intégrée préliminaire, l'ensemble du projet sera abordé avec les paramètres qui affecteront la performance énergétique, l'orientation, l'architecture des volumes, l'occupation, le choix du système mécanique pour le chauffage et la climatisation.

Le verre du mur-rideau

Le choix du verre du mur-rideau doit aussi être établi pour connaître la résistance thermique. Plusieurs types de verre sont disponibles : doubles ou triple avec film à faible émissivité et gaz argon.

Les paramètres de conception établis dans leur ensemble seront validés avec une simulation énergétique et indiqueront l'optimisation de la conception requise pour atteindre les exigences du Code ou les surpasser.

Les exigences du Code demandent au droit du panneau tympan du mur-rideau une résistance équivalente à un mur opaque et doivent être compensées avec une stratégie collaborative des ingénieurs et architectes qui documenteront les assemblages et considéreront la perte d'efficacité de la résistance thermique effective due aux ponts thermiques.





Shutterstock



Shutterstock

Sans cette collaboration complète, il sera très difficile de faire les bons choix.

Les fabricants de murs-rideaux développent leurs produits en tenant compte des nouvelles exigences d'efficacité énergétique ainsi que la demande des concepteurs, par exemple : En intégrant du verre (VIG) (*Vacuum Insolated Glass*) aussi nommé verre isolé sous vide à double effet de serre de sécurité ou en intégrant du verre triple.

Les attaches avec coupure de pont thermique performante sont maintenant plus facilement disponibles et permettent une conception efficace de l'enveloppe.

La conception des murs-rideaux et leur fabrication, ainsi que leur installation, ont déjà évolué et chercheront toujours à être plus performantes afin de créer des bâtiments spectaculaires avec des enveloppes translucides et lumineuses.

En cette période où les mesures et l'implication contre le réchauffement climatique ont un rôle de premier plan, il n'y a plus vraiment de place pour les conceptions de bâtiments non performants et qui nuisent à l'atteinte des cibles de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Le Québec s'est fixé pour 2030, une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990 et à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. La date du 27 décembre 2021 ne doit pas être vue comme étant la limite pour concevoir des bâtiments non performants, mais plutôt comme la date qui marquera un nouveau départ pour l'atteinte des cibles environnementales qui visent la préservation de notre climat pour nous et les générations à venir. //

Source :

Voirvert, Sandra Soucy, article 7 juillet 2021



**EXPERTS
EN LOCATION**
depuis 1979

Réservez en ligne
dès maintenant sur
LOU-TEC.COM

Experts en location
LOU-TEC

SE PROTÉGER DES ATTAQUES INFORMATIQUES

On entend parler de plus en plus de sécurité informatique dans les médias. Voici quelques conseils de base pour vous mettre à l'abri d'une attaque.



Photographies Commercial

STÉPHANE EUGÉNIE

Webmestre principal
Direction des services corporatifs

Se protéger des virus

Un virus informatique vise à modifier le fonctionnement d'un ordinateur soit pour détruire vos données soit pour utiliser votre réseau local ou votre connexion Internet afin de contaminer d'autres ordinateurs.

Un **antivirus** est votre première ligne de défense. Un bon antivirus analyse le comportement de vos logiciels (méthode heuristique), protège vos appareils et vos périphériques en temps réel, met à jour très fréquemment sa base de données de virus, protège vos courriels de l'hameçonnage, vous permet d'établir des règles de protection sur l'ensemble de vos appareils et ne ralentit pas votre ordinateur.

Se protéger des logiciels malveillants

Contrairement aux virus, les logiciels malveillants vont plutôt polluer votre ordinateur (fenêtres publicitaires intempestives), transmettre vos informations (mots de passe, activités sur le Web), miner de la cryptomonnaie ou

installer un rançongiciel qui va bloquer le fonctionnement de votre ordinateur ou chiffrer vos données et vous libérer en échange d'une rançon.

Vous aurez donc besoin d'un **anti-logiciels malveillants** offrant une protection en temps réel ainsi qu'un nettoyeur hors-ligne. [Malwarebytes](#) a une très bonne réputation dans ce domaine.

À noter que dans le langage courant virus et logiciels malveillants forment un tout et que l'on peut considérer qu'un logiciel antivirus moderne vous protège des deux.

Éviter les intrusions

Activez un **pare-feu** sur votre ordinateur, celui-ci vous signalera toute connexion suspecte qui tente d'entrer ou de sortir de votre ordinateur. Windows 10 possède un pare-feu assez discret, mais vous pouvez aussi décider d'installer **Zone Alarm** ou **Comodo Firewall** par exemple. À noter qu'il est fortement conseillé de n'avoir qu'un seul logiciel pare-feu sur votre ordinateur et que si votre routeur Internet possède un pare-feu, vous pouvez aussi l'activer afin de protéger votre réseau.

Opter pour une suite de sécurité

Nous avons parlé de logiciels antivirus, d'anti-logiciels malveillants et de pare-feu. Si vous avez des préférences de logiciels, vous pouvez les installer et les gérer séparément, mais les éditeurs de logiciels regroupent souvent les 3 dans une suite de sécurité où vous pouvez tout gérer à un seul endroit.

Que l'on parle d'antivirus ou de suite de sécurité, les éditeurs [Bitdefender](#), [Kaspersky](#), [ESET](#) sont réputés. Pour

vous faire une idée, vous pouvez visiter av-test.org/fr qui publie le palmarès des meilleurs antivirus.

Naviguer sur le Web en sécurité

Une partie des menaces viennent de votre navigation sur le Web, votre navigateur est donc devenu une porte d'entrée facile pour les pirates.

Certains navigateurs misent sur la sécurité et la protection de la vie privée, c'est le cas de **Firefox** dont les réglages par défaut vous assurent une bonne protection. Les navigateurs comme **Chrome** ou **Microsoft Edge** offrent aussi une bonne protection, mais demandent d'aller ajuster un peu plus le réglage de vos paramètres. L'ajout d'extensions comme **HTTPS Partout**, **uBlock Origin** ou bien celles des suites de sécurité citées précédemment viendront compléter votre protection.

Le remplissage automatique des formulaires, des mots de passe ou des cartes de crédit vous font gagner du temps, mais si un pirate prend le contrôle de votre ordinateur, dites-vous que vous lui faciliteriez la tâche.

Derniers conseils : tenez à jour votre OS et vos logiciels, évitez de vous connecter avec un compte administrateur, scannez pièces jointes ou clés USB avant de les ouvrir. Si vous utilisez le WiFi en dehors du bureau, utilisez un VPN, faites attention aux liens sur lesquels vous cliquez, sauvegardez vos données et n'oubliez pas que **votre cellulaire ou votre tablette sont aussi à risque**, les solutions citées sont toutes disponibles pour ces types d'appareils. //

Dotez-vous d'outils de gestion et de processus

qui mettront en lumière vos bonnes
pratiques d'affaires en implantant
le **Programme Intégrité**



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le Programme Intégrité : des outils de gestion des risques éthiques simples à utiliser, peu importe la taille ou le secteur d'activités de votre entreprise.

acq.org/programme-integrite



L'ACQ RÉSIDENTIEL EST FIÈRE DE S'ASSOCIER AUX GRANDS CONSTRUCTEURS IMMOBILIERS DU QUÉBEC

Avec plus de 25 années d'expérience en construction résidentielle, notre équipe accompagne les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets en offrant des produits de garanties et des services spécialisés adaptés aux réalités du marché immobilier au Québec.

En choisissant les plans de garantie de l'ACQ Résidentiel, le constructeur confirme à ses propriétaires d'unité d'habitation que leur propriété a été construite selon les plus hauts standards de l'industrie. L'ACQ Résidentiel procède à des inspections rigoureuses à toutes les étapes clés de la construction donnant ainsi la garantie de qualité aux propriétaires.

Projets enregistrés à la garantie Qualité Condo



RÉSIDENTIEL

**SYMBOLE DE QUALITÉ OFFERT PAR LES MEILLEURS
CONSTRUCTEURS AU QUÉBEC !**

Visitez acq.org/residentiel pour consulter tous les projets garantis.

Intégrez nos experts techniques à votre équipe !



GRATUIT
pour les
membres ACQ !

**Pour des conseils pratiques
et des réponses rapides en tout temps.**

 Par téléphone  Par visioconférence  Par courriel

En chantier - sur rendez-vous

Techniques du bâtiment · Codes, normes et réglementations · Programme et certification
Utilisation et propriété de matériaux · Guides et fiches techniques · Services-conseils



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Contactez-nous !

514 354-7526 · 1 800 956-7526

technique@acq.org

acq.org/services-techniques

INFRASTRUCTURES: LE QUÉBEC EN CHANTIER

⇒ ANNE-MARIE TREMBLAY

Pour relancer l'économie, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements majeurs dans la construction et la réfection d'infrastructures. Dans les différentes régions, des chantiers prennent vie de façon accélérée et le marché se trouve donc en pleine ébullition. Tour d'horizon.

«J'ai rarement vu une période aussi effervescente en matière d'investissements publics. C'est exceptionnel», mentionne Pierre Larouche, architecte et associé principal au groupe Lemay. Une accélération des projets publics qui lui rappelle, dans une moindre mesure, le faste des années 1960, alors que le Québec bâtissait son réseau de cégeps et lançait de grands chantiers routiers, comme celui du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Même si les investissements sont moindres aujourd'hui, le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 prévoit tout de même une enveloppe de 135 milliards de dollars pour des projets publics s'étalant sur la prochaine décennie. Une hausse de 4,5 milliards de dollars par rapport à celui de 2020-2030. Le gouvernement veut ainsi donner un second souffle à l'économie, ébranlée par la pandémie.

Dans la même veine, l'adoption du projet de loi 66 en décembre 2020 concernant «l'accélération de certains projets d'infrastructure» a permis de mettre 180 chantiers sur la voie rapide. «Par contre, il faut savoir que la loi 66 n'a rien changé dans la gouvernance de l'octroi de contrats de construction, nuance Martin Jacques, vice-président exécutif, section bâtiment Québec, chez Pomerleau. Cela vient surtout faciliter l'obtention de permis de construction, d'autorisations gouvernementales ou même d'expropriations pour des projets qui sont plus complexes.»

Mais peu importe, tous observent une certaine ébullition dans le marché. D'ailleurs, si on y regarde du plus près, le portefeuille de la Société québécoise des infrastructures (SQI) comptait 160 projets de plus de 5 millions de dollars sous gestion, en planification ou en réalisation le 31 mars dernier. Ce qui équivaut à un budget de 16 milliards de dollars, calcule son porte-parole, Martin Roy. Et ce, «sans compter plusieurs dizaines d'autres projets actuellement à l'étude. À pareille date, en 2019, on en comptait plutôt 90 totalisant 8,6 milliards de dollars, précise-t-il aussi. Une augmentation importante.»

Maisons des aînés: des projets partout au Québec

La construction de maisons des aînés constitue l'une des pierres angulaires du PQI. Lors du lancement du programme en 2019, le gouvernement prévoyait construire 30 résidences

pour personnes âgées d'ici 2022. Depuis, ce chiffre a augmenté et aujourd'hui, l'objectif a grimpé à 46 maisons des aînés ou pavillons alternatifs, qui sont destinés aux adultes en perte d'autonomie. Quant à lui, le nombre de places est passé de 2600 à plus de 3400 dans ce projet qui, à lui seul, représente un budget de deux milliards de dollars, selon les montants estimés.

Selon les plans, 2 600 places devront être livrées en 2022. «Cet objectif est maintenu étant donné que plus d'une trentaine de maisons sont déjà en chantier ou sur le point de l'être, explique Martin Roy. Par contre, il est certain que les conditions de marché, comme l'effervescence ou l'enjeu de la main-d'œuvre dans l'industrie amènent des défis avec lesquels la SQI doit composer, comme tous les intervenants de l'industrie», précise-t-il.

Malgré tout, le gouvernement maintient le cap. «Avec tout ce qui s'est passé avec la COVID-19, et ce qu'on a découvert dans les CHSLD, c'est demeuré une priorité», observe Pierre Larouche. La crise a donc rappelé l'importance d'améliorer les conditions de vie des aînés, objectif principal de ce programme. «Malgré le nombre d'unités qui peut parfois être





■ *AMSSS*

élevé, il y a une volonté de créer des projets à échelle humaine», confirme Martin Jacques. Son entreprise, Pomerleau travaille d'ailleurs sur 18 chantiers du genre à travers le Québec, entre autres à Roberval, Alma et Chicoutimi.

«C'est le même concept qui se déploie partout, selon les besoins de la population locale et les caractéristiques spécifiques de l'endroit», explique le vice-président. Chaque maison est donc constituée de maisonnettes regroupant 12 chambres, qui se concentrent autour d'aires de vie. Ces petits complexes sont multipliés, selon les besoins de la communauté.

Par exemple, la maison des aînés de Chicoutimi comptera un total de 120 chambres, réparties sur trois étages. Les plans prévoient aussi des jardins et des cours intérieures, des salles pour les proches aidants, un espace polyvalent pour les activités ou encore un salon de coiffure. «Cette résidence, qui devrait ouvrir ses portes en novembre 2022, vise la certification LEED», ajoute Martin Jacques.

Autre particularité, ces immeubles sont pensés pour durer. «On voit la qualité de la conception, entre autres dans le choix des finis.

Ce sont des bâtiments qui s'apparentent plus à des hôpitaux qu'à des appartements dans leurs soucis du détail, par rapport aux systèmes mécaniques, à la structure, à la qualité de l'enveloppe, des fenêtres ou des finis architecturaux.

Tout a été pensé pour faciliter l'entretien et éviter que la poussière ne s'accumule, par exemple en éliminant les plinthes», mentionne le vice-président.

Orientations multiples

Si les maisons des aînés symbolisent la volonté du gouvernement d'investir dans les infrastructures, ce ne sont pas les seuls projets qui prennent actuellement vie à travers le Québec. En plus des chantiers routiers d'envergure à l'étude, comme le Réseau express métropolitain (REM) dans l'Est, le tramway de Québec ou la prolongation de la ligne bleue du métro à Montréal, tous en préparation, d'autres secteurs offrent d'intéressantes perspectives.

35 ANS CONSTRUIRE // acqconstruire.com



Chantier maison des aînés à Chicoutimi

■ *Pomerleau*

C'est le cas du domaine de la santé et des services sociaux, qui joue « vraiment un rôle de chef de file, alors que plusieurs chantiers ont été menés à travers les différentes régions du Québec, analyse Pierre Larouche. Et il y a plusieurs mégahôpitaux qui sont soit en réalisation ou sur les planches à dessin. »

Il cite en exemple le nouveau complexe hospitalier (NCH) de Québec-Université Laval, avec un budget frôlant les 2 milliards, qui devrait être terminé en 2025 ainsi que l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges, dont les travaux devraient s'étaler de 2022 à 2026. L'agrandissement et la rénovation de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, évalué à plus de 2,5 milliards de dollars, est aussi à surveiller. Sans compter les chantiers plus modestes, à Eeyou Istchee (Baie-James) ou Arthabaska.

D'ailleurs, 81 des 180 projets accélérés avec la loi 66 concernent le domaine de la santé et des services sociaux. De ce nombre, 57 étaient déjà en cours de réalisation en septembre dernier, comme l'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital de Verdun (265 millions de dollars).

Redessiner les couronnes de Montréal

« Plusieurs projets d'infrastructure touchent aussi les deuxièmes ou les troisièmes couronnes de Montréal. Ce sont des secteurs qui ont vu leur population augmenter, si bien qu'il faut ajuster les services pour desservir ces nouveaux résidents », affirme Pierre Larouche. La pandémie, et son recours au télétravail, a également accentué cet exode vers les régions autour de la métropole.

Ces changements démographiques entraînent la construction de nombreuses écoles, autre domaine qui fait l'objet d'investissements publics importants. D'ailleurs, le gouvernement a lancé un programme de construction de 15 écoles secondaires sous la responsabilité de la SQI. Principalement situés dans la grande région de Montréal et ses banlieues, à l'exception des écoles de Drummondville et de Charlesbourg, ces établissements créeront 21 212 nouvelles places, détaille Martin Roy. Leur livraison s'échelonnara entre 2023 et 2025.

Ce faisant, le ministère de l'Éducation a revu de fond en comble la conception des établissements secondaires, explique Pierre Larouche. D'ailleurs, la firme Lemay a participé à l'élaboration de ce nouveau cadre de références pour construire l'école du futur. « Nous avons revisité les façons d'aménager les lieux de manière à favoriser la collaboration et à créer des espaces conviviaux. » Les détails précis ne sont toutefois pas publics pour l'instant.

Ces projets visent « non seulement à résoudre le déficit d'espace, mais également à offrir à la population des écoles contemporaines répondant aux

besoins d'aujourd'hui, par la mise à jour des critères d'aménagement des espaces d'enseignement », confirme Martin Roy.

La firme Pomerleau a aussi été mandatée pour faire sortir de terre huit de ces établissements nouveau genre. Bien que chaque école soit différente, puits de géothermie, cafés-étudiant, salles de création numérique, ateliers culinaires et certifications environnementales sont au nombre des améliorations prévues dans plusieurs de ces bâtiments, dont les budgets tournent autour de 100 M\$. « Ce sont non seulement des projets intéressants, mais il y a également plusieurs autres qui s'en viennent, notamment au niveau primaire », ajoute Pierre Larouche.

Et ce, sans compter les multiples mandats ayant cours à l'échelle municipale, comme les bibliothèques, les centres de transport, les arénas ou les piscines publiques. « En plus de tous ces projets,



École secondaire de Charlesbourg



Hôpital de Vaudreuil-Soulanges

Provencher_Roy BBL | YMA

Le Québec sera aussi à pied d'œuvre pour rénover ses infrastructures existantes, comme les écoles ou les hôpitaux, observe Guillaume Houle, responsable des affaires publiques à l'ACQ. Il mentionne aussi l'enveloppe de 180 milliards de dollars sur 12 ans annoncés cette fois du côté fédéral. « Bien sûr, cela ne touche pas que le Québec, mais une partie de ces sommes sont investies ici. »

Les défis de la croissance

Si, ce ne sont pas les projets qui manquent, la situation actuelle apporte son lot de défis. « Parfois, nous ne soumissionnons pas sur certains appels d'offres, parce que nous ne sommes pas en mesure d'augmenter nos équipes pour travailler sur ces mandats éventuels », explique Pierre Larouche. Un phénomène qui affecte toute l'industrie de la construction, non seulement les professionnels de l'architecture, confirme Guillaume Houle. « Déjà, en 2019, nous avons établi qu'il faudrait 20 000 nouveaux travailleurs pour répondre à la demande sur un horizon de 10 ans. Et la pandémie n'a pas diminué ce besoin de main-d'œuvre, alors que nous atteignons 180 millions d'heures travaillées actuellement. Des chiffres record. » L'industrie de la construction roule donc à plein régime.

« Toutefois, plusieurs solutions ont été mises de l'avant avec l'adoption du *Plan d'action pour le secteur de la construction* par le Conseil du trésor plus tôt cette année, ajoute aussi Guillaume Houle. Par exemple, un entrepreneur peut maintenant former sur le terrain deux de ses enfants plutôt qu'un seul et certains étudiants peuvent passer leurs examens plus rapidement. Des pistes intéressantes à long terme, mais qui n'élimineront pas la pandémie du jour au lendemain. Former 20 000 nouveaux travailleurs, cela ne se fait pas en criant ciseau. »

Les difficultés d'approvisionnement – et l'explosion du prix des matériaux – compliquent aussi la vie des entrepreneurs en construction. « Avec la pandémie, nous sommes entrés dans une compétition avec le reste du monde pour s'approvisionner. Ce qui a affecté par exemple, la disponibilité de certains matériaux ou a fait gonfler leur prix, précise Guillaume Houle. C'est le cas de l'acier, du bois ou des produits en PVC affectés récemment par la fermeture d'une usine au Texas. Une fluctuation qui a pris de court plusieurs entrepreneurs qui avaient déposé des soumissions avant ces changements et qui ont dû absorber cette hausse. »

« D'ailleurs, certains entrepreneurs sont plus frileux et hésitent à soumissionner sur des appels d'offres publics », observe-t-il. À tel point que les « donneurs d'ouvrage publics sont en perte de vitesse quant à l'intérêt qu'ils suscitent auprès des entrepreneurs et des professionnels du secteur de la construction », selon une étude menée par Raymond Chabot Grant Thornton auprès de quelque 700 répondants et publiée en avril 2021. Un coup de sonde conduit par plusieurs acteurs de l'industrie, dont l'ACQ.

Plus encore, « en raison de l'effervescence actuelle des marchés de la construction, 72 % des entrepreneurs et 82 % des professionnels se permettent d'écarter les donneurs d'ouvrage publics en fonction des conditions qu'ils offrent. Ces derniers concentrent leurs effectifs sur des projets qui les intéressent davantage ou encore auprès de donneurs d'ouvrage qui présentent des conditions favorables », montre aussi l'étude.

« À ce chapitre, différentes solutions se trouvent actuellement sur la table, comme la mise place de mécanismes pour assurer un paiement rapide des entrepreneurs en construction ou des clauses d'ajustement de prix », explique Guillaume Houle. Autant de dossiers à suivre dans les prochaines années, alors que le marché ne semble pas prêt de ralentir. //

35 ANS CONSTRUIRE // acqconstruire.com



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Formation continue obligatoire dès le **1^{er} avril 2022**

Les détenteurs de certaines sous-catégories de licence d'entrepreneurs en construction devront suivre de façon continue un nombre précis d'heures de formation à chaque période de référence de 2 ans.

L'ACQ prépare présentement une programmation de formations qui vous permettra de remplir les exigences de cette nouvelle réglementation.

Consultez régulièrement notre page Web pour être informé des nouvelles informations

acq.org/formation-continue-obligatoire

PROMOTEURS ET ENTREPRENEURS RÉSIDENTIELS

**Accédez à 100 %
de vos acomptes dès
la mise en marché
de votre projet.**



RÉSIDENTIEL



■ Projet Oria Condominium

Nouveauté!

Garantie de protection des acomptes

Notre solution vous permet de percevoir des acomptes et de les utiliser tout en vous conformant aux dispositions de la loi 16.

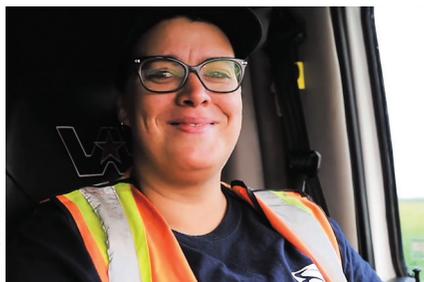
Informez-vous avant de bâtir!

- ✓ Garantie sur mesure sans limite de protection par unité
- ✓ Ne nécessite aucun dépôt en fidéicommiss
- ✓ Aucune garantie supplémentaire demandée
- ✓ Sans utilisation anticipée de votre financement
- ✓ Complémentaire à la garantie de construction
- ✓ Tarif imbattable!

1 800 956-7526
residentiel@acq.org
acqresidentiel.ca

Garantir la qualité!

CAMIONNEUSE À TEMPS PLEIN: UN RÊVE QUI SE RÉALISE!



JULIE VERNER

Camionneuse, Loiselle

➡ Suzanne Le Comte

Son message sur Facebook en juillet dernier lui a valu 215 mentions « j'aime » et 48 commentaires. Julie Verner, camionneuse chez Loiselle, une entreprise spécialisée en excavation située à Salaberry-de-Valleyfield, est fière de son parcours.

« À mon embauche chez Loiselle, j'étais camionneuse de semi-remorque. Mon souhait le plus grand était de conduire des fardières, ces camions à plateau qui apportent la machinerie lourde sur les chantiers. Cela demande une formation spécifique et jusqu'à maintenant, aucune femme n'a fait ce métier chez mon employeur. D'où mon message sur Facebook où je partageais ma joie de pouvoir réaliser mon rêve, car je suis présentement en formation pour conduire ce genre de camion », souligne Julie Verner.

Dans un tout autre milieu avant la trentaine, Julie est inspirée par son conjoint, lui-même camionneur. Elle décide donc d'aller suivre un cours au Centre de formation du routier de Les Cèdres. « Après ce cours, je pouvais conduire des semi-remorques. J'ai donc obtenu un emploi qui m'amenait à faire des voyages vers les États-Unis, j'ai adoré! », dit-elle.

À la naissance de son troisième enfant – qui a aujourd'hui 3 ans (les deux autres ont 4 ans et 14 ans) – elle décide de trouver un emploi qui demande moins de déplacements sur de longues distances et se fait embaucher chez Loiselle où elle travaille depuis un an et demi.

Les gens et les temps changent

À la question de savoir si son métier de camionneuse apporte son lot de propos discriminatoires ou de harcèlement, Julie répond :

« Chez Loiselle, c'est tolérance 0 pour l'intimidation envers les femmes. Et même, au cours des premières semaines de mon embauche, une personne des ressources humaines me téléphonait une fois par semaine pour me demander si tout allait bien. »

« C'est sûr qu'on m'a taquinée, mais on ne m'a jamais rabaissée. Il y a toujours une certaine politesse. Et quand les gars m'ont vu reculer dans un endroit difficile et réussir du premier coup, là où d'autres camionneurs ont dû se reprendre à quelques reprises, ils se sont plutôt taquinés entre eux! », raconte-t-elle en riant.

« On voit que les mentalités changent. Aujourd'hui, ce n'est plus important que tu sois un homme ou une femme. Peu importe qui tu es, si tu démontres que tu es

compétent, toutes les équipes t'accueillent les bras ouverts », souligne-t-elle.

Elle mentionne même que certains contremaîtres de chantier demandent que ce soit elle qui fasse les livraisons, ce dont elle est très fière. « Je carbure aux défis. On me demande de faire un voyage de plus? On m'envoie en plein centre-ville de Montréal où je dois effectuer des manœuvres difficiles? Je réponds : "Présente!" C'est pourquoi la possibilité de conduire des fardières m'intéresse autant, car j'aurai plus de défis à relever. »

Selon Julie, les mentalités changent aussi du côté des employeurs. « Ils prennent en considération que leurs employés ont des enfants et que l'un des parents doit arriver plus tard sur les chantiers et ils mettent en pratique la conciliation travail-famille, ce qui n'était pas le cas avant. »

Conseils pour les jeunes femmes

Que dirait-elle à une jeune femme qui hésite à travailler dans le milieu de la construction?

« Je lui dirais : si c'est ça que tu veux faire, vas-y, fonce!, réplique-t-elle d'emblée. L'important est de faire un choix. Si tu décides de faire un métier dans la construction et que tu y es heureuse et que ça paraît, tout le monde t'accueillera avec plaisir. On est là pour travailler ensemble. » //



DES FEMMES INSPIRANTES AUTOUR DU MONDE

Voyagez à travers le monde afin de découvrir des femmes passionnées par leur métier à travers une série de capsules Web.



19 octobre

Alberta

26 octobre

Maroc

12 novembre

Angleterre

16 novembre

Singapour

23 novembre

États-Unis

30 novembre

Survol autour
du monde

8 décembre

Québec

15 décembre

La relève
de demain

youtube.com/ACQprovinciale

Animée par Marie-Lise Pilote, une nouvelle capsule sera disponible chaque semaine. Restez à l'affût!



ASSOCIATION DE
LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

[acq.org/
comite-des-femmes](https://acq.org/comite-des-femmes)

DEPUIS
35
ANS
AVEC VOUS



ASSOCIATION DE
LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC